Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)



	10 mars 2017
-	
SESSION	I ORDINAIRE 2016-2017

BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

Le ministre en	charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort	
	position du cabinet du ministre (n° 18 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	
La ministre en	charge de la Fonction publique, de la Santé, Mme Cécile Jodogne	
	uisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet (n° 58 de Mme Barbara -de Lobkowicz)	5
Le ministre en	charge de la Formation professionnelles, M. Didier Gosuin	
Le coût	e en place de la Garantie Jeunes (n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri)	6
	charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et de nationales, Mme Céline Fremault	s
	notion du volontariat (n° 33 de Mme Marion Lemesre)	7
	isation de sorties extérieures au profi t des membres du cabinet (n° 54 de Mme Barbara -de Lobkowicz	7

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

La ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 163 de M. Marc Loewenstein)
Le ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort
Le soutien aux acteurs pour la paix dans le conflit israélo-palestinien (n° 162 de M. Marc Loewenstein) 12 Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 164 de M. Marc Loewenstein) 12
La ministre en charge de la Fonction publique et de la Santé, Mme Cécile Jodogne
L'impact de l'environnement sur notre santé (n° 156 de M. Alain Destexhe)
Le ministre en charge de la Formation professionnelles, M. Didier Gosuin
L'allocation de 5.000 EUR aux entreprises pour la formation des jeunes de moins de 30 ans sans CESS (n° 157 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
La ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, Mme Céline Fremault
Le renouvellement de la Commission francophone et germanophone auprès de l'UNESCO (n° 152 de M. Alain Destexhe)
Mme Barbara d'Ursel de Lobkowicz)
Les Relations internationales de la Commission communautaire française : Recentrage des pays partenaires prioritaires et thématiques privilégiées (n° 160 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)

QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME, M. RUDI VERVOORT

Question n° 18 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La composition du cabinet du ministre

Afin de compléter mon information sur la composition et l'organisation de votre cabinet, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le nombre de personnes qui sont employées au sein de votre cabinet ministériel ?
- Quel est le nombre de personnes qui sont détachées de l'administration et quels sont leurs services publics d'origine?
- Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein de votre équipe ?
- Votre cabinet compte-t-il éventuellement des personnes handicapées ? Le cas échéant, quel est leur nombre ?
- Votre équipe est-elle éventuellement composée de mandataires communaux? Le cas échéant, combien sont-ils et quelles sont les communes y afférentes?
- Combien de véhicules sont-ils utilisés par votre cabinet et quelles sont leurs émissions respectives de CO2 ?
- Sur le nombre total d'ordinateurs utilisés par votre équipe, quelle est la proportion des postes dotés de logiciels libres ?

Question n° 109 de Mme Dominique Dufourny du 3 février 2016 :

Coût des études de consultance en 2014 et 2015

Je souhaite connaître le nombre de missions de consultances externes commanditées, avec ou sans publicité par votre cabinet, par votre administration, OIP ou toute autre institution sur lesquelles vous avez la tutelle pour les années 2014 et 2015 ?

Par ailleurs, pouvez-vous me donner un bref descriptif des auteurs, le type de marché public qui a été passé, ainsi que les coûts détaillés mission par mission. Pouvez-vous ventiler votre réponse selon que les études soient pour votre compétence de la Cohésion sociale ou du Tourisme ?

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer s'il est prévu de confier des missions de consultance externe ces prochains mois ? Le cas échéant, quelles sont-elles ?

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ, MME CÉCILE JODOGNE

Question n° 58 de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz du 23 février 2015 :

Organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet

Dans le cadre d'un bon management des ressources humaines d'un cabinet ministériel, il peut parfois être intéressant d'organiser à leur profit des journées de réflexion et des sorties à l'extérieur de leur cadre habituel de travail.

Organiser de telles « journée au vert », « mise au vert », « team building », « repas de cabinet », « séminaire » ... présente de nombreux avantages : renforcement de la cohésion de l'équipe qui entoure le ministre par une meilleure connaissance mutuelle de ses membres, réflexions prospectives difficile à mener dans le cadre de la vie quotidienne du cabinet ...

J'aimerais donc savoir combien de telles sorties ont déjà été organisées à charge du budget de votre cabinet Commission communautaire française ? Pour chacune de ces sorties, sur combien de jours elles se sont étalées, quel a été le type d'endroit utilisé (château, hôtel, restaurant, centre de séminaire, ...) ainsi que le coût total de chaque initiative ?

Je souhaiterais obtenir ces renseignements à partir de votre entrée en fonction en qualité de ministre en juillet 2014.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, M. DIDIER GOSUIN

Question n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri du 20 mai 2015 :

La mise en place de la Garantie Jeunes

Cette question écrite vient compléter l'interpellation que je vous ai adressée en tant que ministre de l'Emploi concernant la mise en place effective de la Garantie Jeunes. Si l'on peut se réjouir de voir le taux de chômage baisser de mois en mois depuis près de 2 ans notamment grâce à l'amélioration de la conjoncture et à une plus grande efficacité du dispositif Select Actiris, comme le précise Grégor Chapelle, il semble essentiel de redoubler d'efforts au niveau de la formation professionnelle dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte, j'aimerais avoir plus d'information sur le volet formation.

- Combien de formations ont déjà été offertes aux jeunes bruxellois dans le cadre de la Garantie Jeunes ?
- L'offre actuelle rencontre-t-elle la demande, à savoir les besoins en formation pour tous les jeunes qui entrent dans les conditions de la Garantie Jeunes ?
- Comment se fera la sélection des candidats si le nombre de jeunes dans les conditions dépasse le nombre de jobs et de stages disponibles ? Quels sont alors les critères de sélection ?
- Quelles sont les actions que vous menez pour qu'il y ait suffisamment de formations pour répondre aux besoins des jeunes ?
- Enfin concernant la ventilation de ces formations entre opérateurs, j'aimerais ajouter ces quelques questions : Actiris a récemment reçu le pouvoir de commander des formations à Bruxelles Formation et s'est même vu doté d'un budget pour ce faire. Ce levier a-t-il été activé à ce jour ? Quel montant a-t-il été utilisé pour combien de places de formations ?
- Quelle est la part du budget de Brufor consacré à la Garantie Jeunes ? Cela correspond à combien de places en formation et de jeunes formés ?
- Combien de places de formation ont-elles été commandées aux partenaires de Brufor (OISP et autres) pour quel budget ?

Question n° 111 de Mme Dominique Dufourny du 3 février 2016 :

Coût des études de consultance en 2014 et 2015

Je souhaite connaître le nombre de missions de consultances externes commanditées, avec ou sans publicité par votre cabinet, par votre administration, OIP ou toute autre institution sur lesquelles vous avez la tutelle pour les années 2014 et 2015 ?

Par ailleurs, pouvez-vous me donner un bref descriptif des auteurs, le type de marché public qui a été passé, ainsi que les coûts détaillés mission par mission. Pouvez-vous ventiler votre réponse selon que les études soient pour votre compétence de la Cohésion sociale ou du Tourisme ?

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer s'il est prévu de confier des missions de consultance externe ces prochains mois ? Le cas échéant, quelles sont-elles ?

Question n° 166 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative?
- Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2016?
- 3. Pour chacune de ces associations, pourriezvous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?

depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES, DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME CÉLINE FREMAULT

Question n° 33 de Mme Marion Lemesre du 24 octobre 2014 :

La promotion du volontariat

Afin de compléter l'information dont je dispose concernant la situation du volontariat dans notre Région, j'aimerais vous demander les précisions suivantes en ce qui concerne les actions du Gouvernement francophone bruxellois en cette matière :

- Pouvez-vous me dire quelles sont les actions prévues pour soutenir ou renforcer l'investissement citoyen via le volontariat sur le territoire de notre Région ?
- Pouvez-vous me dresser le bilan de l'assurance volontariat que finance la Commission communautaire française ? Depuis sa création, quelles sont les structures qui ont fait appel à cette assurance ? Quel est le profil des personnes concernées ? S'agit-il de personnes actives par ailleurs sur le marché du travail ? Quelle est la proportion de seniors ?

Question n° 54 de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz du 3 février 2015 :

Organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet

Dans le cadre d'un bon management des ressources humaines d'un cabinet ministériel il peut parfois être intéressant d'organiser à leur profit des journées de réflexion et des sorties à l'extérieur de leur cadre habituel de travail.

Organiser de telles « journée au vert », « mise au vert », « team building », « repas de cabinet », « séminaire » ... présente de nombreux avantages : renforcement de la cohésion de l'équipe qui entoure le ministre par une meilleure connaissance mutuelle de ses membres, réflexions prospectives difficile à mener dans le cadre de la vie quotidienne du cabinet ...

J'aimerais donc savoir combien de telles sorties ont déjà été organisées à charge du budget de votre cabinet Commission communautaire française? Pour chacune de ces sorties, sur combien de jours elles se sont étalées, quel a été le type d'endroit utilisé (château, hôtel, restaurant, centre de séminaire, ...) ainsi que le coût total de chaque initiative?

Je souhaiterais obtenir ces renseignements à partir de votre entrée en fonction en qualité de ministre en juillet 2014.

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE, DU SPORT ET DE LA CULTURE, MME FADILA LAANAN

Question n° 163 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- 4. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
- 5. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2016 ?
- Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
- le montant de la subvention allouée ?
- depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Les subventions facultatives inférieures et égales à 6.200 euros ne requièrent pas l'accord du Gouvernement.

En tant que Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois, je dispose d'une enveloppe de 414.000 euros en termes de crédits d'initiative.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des associations subventionnées via ce budget d'initiative pour 2016, assortie d'une colonne reprenant les années de subventionnement.

Annexe à la réponse de la question n° 163 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017

ASBL	Montant 2016	Adresse	Année subventionné
6ème Sens	€ 3.000,00	rue du Miroir 7 - 1000	2015
ABPM	€ 6.000,00	Rue de la Loi 42- 1040	2015
ADEPPI	€ 1.950,00	Rue de Flines 20 - 7604	2014-2015
Agence Alter	€ 6.000,00	Rue Guillaume Tell 57 - 1060	2012-2013-2014-2015
Akhenaton	€ 6.000,00	Rue de Flandre 116 1000 Bruxelles	
Angel Ciné	€ 3.000,00	Rue de l'Elan 72 1170 Watermael-Boitsfort	
Annessens 25	€ 5.000,00	Rue des Foulons 38 1000 Bruxelles	
Annessens Wake Up	€ 5.482,00	Rue de la Senne 62 1000 Bruxelles	
Artesio	€ 6.000,00	Rue du Pépin, 4 boîte 2 - 1000	2015
Artonov	€ 2.500,00	rue Gabrielle, 90 1180 UCCLE	
Arts & Publics	€ 6.000,00	rue de l'Ermitage, 84 - 1050	2015
Asblissimo	€ 6.000,00	Avenue du Col-Vert 3 1170 Watermael-Boitsfort	
Association Baleng Benelux	€ 1.750,00	Chaussée de Mons 5 1070 Anderlecht	
ASSOCIATION BRUXELLOISE ET BRABANCONNE DES COMPAGNIES DRAMATIQUES	€ 2.000,00	Rue du Viaduc 118-122 1050 Ixelles	
Association pour la Solidarité etudiante en belgique	€ 4.000,00	rue Verrept - De Keyser 60 1080 Molenbeek-Saint-Jean	
Au Ryad	€ 6.000,00	rue Grand Bigard 46 1082 Berchem-Sainte-Agathe	
Aviscène	€ 6.000,00	Rue du Vieux Marché aux Grains 20 1000 Bruxelles	
Belgian Pride	€ 20.000,00	rue marché aux charbons 42 - 1000	2011-2012-2013-2015
Brussels Sounds Good	€ 6.100,00	Cours Saint Michel 100 1040 Etterbeek	
Brussels Studies Institute	€ 5.000,00	Avenue Antoine Depage 1 1050 Ixelles	
CBCS	€ 14.000,00	Rue Mercelis 27 - 1050	2014-2015
Centre culturel - Escale du Nord	€ 10.500,00	Rue du Chapelain 1 1070 Anderlecht	
Centre de jeunes d'Anderlecht	€ 5.390,00	Rue Van Lint 29 1070 Anderlecht	
Centre des Roms Ilo Romano	€ 12.000,00	Rue Masui 129 1030 Schaerbeek	
Ciproc	€ 3.000,00	avenue du suffrage universel 39 boîte 1 - 1030	2015
Class	€ 4.500,00	Avenue de Stalingrad 54 1000 Bruxelles	
Codicologie	€ 4.000,00	Boulevard de l'Empereur 4 Bruxelles 1000	

ASBL	Montant 2016	Adresse	Année subventionné
Collectif Drépanocytose	€ 3.938,00	Rue du Miroir 7 - 1000	2015
Dhaméer of jeuns	€ 6.000,00	Rue de la Célidée 9 1080 Molenbeek-Saint-Jean	
Divers city	€ 4.500,00	Rue du Lavoir 31 Bruxelles 1000	
E la nave va	€ 6.000,00	Avenue Albert Jonnart 34 - 1200	2015
Ecarlate la compagnie	€ 6.000,00	Rue de Bordeaux 9 1060 Saint-Gilles	
Educ'Actions	€ 6.100,00	Rue du Dahlia 13 1030 Schaerbeek	
Ensemble pour la paix	€ 12.000,00	Avenue Richard Neybergh 200 - 1020	2015
Ensemble pour le Renouveau de la Guinée	€ 6.000,00	Rue Colonel Van Gele 29 Etterbeek 1040	
Espace Cultures & développement	€ 3.000,00	Rue de la Tribune 10 boîte 12 - 1000	2015
Espace René Carcan	€ 4.500,00	Av R.MHenriette 105 1190 Forest	
European Gaming organisation	€ 2.500,00	Avenue Georges Rodenbach 61 1030 Schaerbeek	
FEBISP	€ 6.000,00	Cantersteen 3 boîte 4 1000 Bruxelles	
Femmes Prévoyantes Socialiste	€ 2.000,00	rue du midi 120 - 1000	2014-2015
Fête des solidarités	€ 6.000,00	Rue Saint-Jean 32-38 1000 Bruxelles	
Focus Live	€ 6.000,00	Rue du Cloître 50 1020 Bruxelles	
Foire du livre de Bxl	€ 5.000,00	Boulevard de Waterloo 33 Bruxelles 1000	
Formation Action Militantisme	€ 3.000,00	Place Saint-Jean 1/2 1000 Bruxelles	
Forum pour un contrat de génération Nord-Sud	€ 9.000,00	Rue Stevin 115 Bruxelles 1000	
Glazza	€ 4.500,00	Galerie de la Reine 28 1000 Bruxelles	
Histoires de livres	€ 2.500,00	rue Defacqz 152 1060 Saint-Gilles	
Institut assyrien de Belgique	€ 3.000,00	Rue Ferdinand Lenoir 73 1090 Jette	
Intact	€ 1.300,00	Rue des Palais 154 1030 Schaerbeek	
Jeunesse Jeugd Jugend Youth	€ 1.500,00	Avenue du Couronnement 65 1200 Woluwe-Saint- Lambert	
Judo Ganshoren	€ 6.000,00	rue Vanderveken 114 1083 Ganshoren	
Jump	€ 5.000,00	Avenue de Boetendael 11 1180 Uccle	
Kalara	€ 5.800,00	rue des Tournesols 38 1070 Anderlecht	
Kunsten festival des arts	€ 15.000,00	Quai du Commerce 18 boîte 4 1000 Bruxelles	
Le Théâtre-poème (Poème 2)	€ 6.000,00	rue d'ecosse 30 - 1060	2015
Le Troisième Œil	€ 6.000,00	Rue du Moniteur 18 1000 Bruxelles	
Les amis Athénée royal victor horta	€ 2.000,00	Rue de la Rhétorique 16 Saint-Gilles 1060	
Les Amis de la Morale Laique d' Anderlecht	€ 2.000,00	Rue de Veeweyde 38 - 1070	2015

ASBL	Montant 2016	Adresse	Année subventionné
Les octaves de la musique	€ 3.000,00	Avenue Jacques Georgin 2 Schaerbeek 1030	
Les Petits Belges	€ 6.000,00	rue des Palmiers 56 bte 4 - 1150	2015
Les Rencontres St-Gilloise	€ 17.425,00	Rue de Parme 69 1060 Saint-Gilles	
L'os àmoelle	€ 15.000,00	Avenue Emile Max 153 1030 Schaerbeek	
L'Union	€ 5.000,00	Rue Antoine Gautier 110 - 1040	2015
Maelstrom	€ 5.000,00	Rue de la Station de Woluwe 118 1200 BXL	
Maison du peuple d'europe	€ 1.500,00	Avenue de la Basilique 355 boîte 5 1081 Koekelberg	
Medina Sport Forest	€ 5.000,00	Bd 2me Armée Britannique 27 1190 Forest	
Nek-In	€ 3.000,00	Rue de la Démocratie 63 1070 Anderlecht	
OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	€ 5.000,00	Rue du Canal 2 1000 Bruxelles	
Présence et action culturelle Anderlecht (PAC)	€ 2.000,00	Av Bertaux 6 Anderlecht 1070	
Raffia Synergie	€ 3.500,00	Avenue Louise 205 1050 Ixelles	
Rebels Films	€ 2.500,00	Rue Potagère 157 1210 Saint-Josse-ten-Noode	
Rencontre des Continents	€ 5.000,00	rue van elewijck 35 - 1050	2015
Saout Radio	€ 5.000,00	Rue du Monténégro 65 1190 Forest	
Sida'SOS	€ 3.000,00	Square de l'Aviation 7A 1070 Anderlecht	
Souliers d'Or	€ 6.000,00	Avenue des Villas 21 1630 Linkebeek	
Souterrain production	€ 6.000,00	Av de la Reine 82 - 1030	2015
Sport et Culture	€ 6.000,00	Boulevard du Midi 38 1000 Bruxelles	
Street game	€ 5.000,00	Chaussée de Mons 1188 1070 Anderlecht	
Terra Brasil	€ 5.000,00	Rue Porselein 9 1070 Anderlecht	
Théâtre et réconciliation	€ 3.600,00	Rue de l'Est 41 1030 Schaerbeek	
Tifawin	€ 6.000,00	Place Liedts 22 1030 Schaerbeek	
Tilt Come Unity	€ 2.500,00	Avenue du Roi 178 1190 Forest	
ULB Coopération	€ 6.000,00	Avenue Franklin Roosevelt 50 CP266 1050 Ixelles	
UPJB	€ 4.000,00	Rue de la Victoire 61 Saint-Gilles 1060	
Voice of Angels	€ 2.000,00	Van Parijslaan 11 - 1930 Zaventem	2015
World Business for Proverty Help	€ 6.000,00	rue Camusel, 18 1000 BRUXELLES	
Zinneke	€ 25.000,00	rue du Houblon 71 - 1000	2010-2011-2012-2013-2014- 2015

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME, M. RUDI VERVOORT

Question n° 162 de M. Marc Loewenstein du 24 janvier 2017 :

Soutien aux acteurs pour la paix dans le conflit israélo-palestinien

En réponse à ma question n° 545 concernant les actions menées pour lutter contre l'antisémitisme, vous m'informiez, en tant que Ministre-Président du Gouvernement bruxellois, que, dans le cadre de vos compétences de Cohésion sociale au niveau de la Commission communautaire française, vous financiez des projets permettant aux publics de se rencontrer et d'apprendre à se connaître.

Vous avez ainsi indiqué soutenir notamment des projets qui permettent de valoriser les acteurs pour la paix dans le conflit israélo-palestinien.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quels sont les projets soutenus et par quelles associations ils sont développés ?
- 2. Quel est le montant du soutien à chacun de ces projets ?
- Est-ce qu'un appel à projets a été lancé ? Dans l'affirmative, quand a-t-il été lancé et comment a-t-il été diffusé ?

Réponse:

En 2015, j'ai soutenu à hauteur de 15.000 € dans le cadre de mes budgets d'initiative un projet porté par l'asbl Actions in the Mediteranean intitulé « Israël-Palestine pour mieux comprendre ».

Ce projet regroupe des jeunes issus d'écoles de milieux socio-économiques diversifiés et d'origines culturelles diverses. Ils travaillent ensemble sur la chronologie historique du conflit dans le cadre du cours d'histoire, ils assistent à la projection de deux films présentant la vision du conflit sous divers angles (« Dancing in Jaffa » et « Tinghir-Jerusalem : les échos de Mellah »), ces projections sont suivies de débats. Il en va de même pour le spectacle « El Kouds » de Rehab Mehal.

Ensuite, ils participent à des rencontres avec des activistes pour la paix tant palestiniens qu'israéliens à Bruxelles ou in situ.

À partir de 2016, ce projet a été repris dans le cadre des contrats régionaux de cohésion sociale (subside récurrent pendant 5 ans) par le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) dans le cadre de la priorité 4 B – Vivre ensemble.

Pour 2017, l'asbl bénéficie d'un subside de 25.445,07 € pour ce projet ainsi que pour une

permanence sociojuridique sur les questions liées au racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

En 2016, j'ai soutenu à hauteur de 10.000 € dans le cadre de mes budgets d'initiative un projet porté par l'asbl Aviscènes intitulé « d'Averroès à Maïmonide » qui a permis à des jeunes juifs et des jeunes musulmans de comprendre en quoi la culture juive et arabe se sont mutuellement enrichies. Le projet concerne l'identité Bruxelloise et Belge des jeunes issus de différents quartiers dont certains de confessions musulmane, chrétienne et juive ainsi que des athées et des laïques. Un voyage en Andalousie a permis de mieux comprendre, sur le terrain, les apports mutuels de chaque culture dans des champs divers comme l'architecture, la cuisine, les sciences, la philosophie, etc.

En 2016, j'ai soutenu à hauteur de 6.200 € dans le cadre de mes budgets d'initiative un projet porté par l'asbl L'Enfant Caché qui permet de créer des échanges entre des jeunes et des survivants de la shoah ayant été enfant caché. L'association est partie prenante avec tous ceux qui combattent la haine, l'intolérance, la xénophobie et l'antisémitisme. Beaucoup de membres, témoignant de leur vécu pendant la guerre et passeurs de mémoire, vont à la rencontre des jeunes (dès 11 ans et jusqu'au rhétoriciens), certains même témoignent dans les universités.

Question n° 164 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative?
- Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2016?
- 3. Pour chacune de ces associations, pourriezvous me préciser :

- le montant de la subvention allouée ?
- depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Nous avons deux budgets dits d'initiative.

L'un concerne les projets liés à la cohésion sociale, il s'agit de l'AB 22 002 00 04 3300 destinée aux associations visant l'intégration sociale des Communautés locales et leur cohabitation créditée de 640 000 € pour l'année 2016.

Le second concerne des projets en lien avec le public primo-arrivant, il s'agit de l'AB 22 002 00 10 3300 destinée aux subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants créditée de 419 000 € pour l'année 2016. Vous trouverez en pièce jointe les associations soutenues en 2016 ainsi que le montant octroyé.

Si les associations ont été soutenues les années précédentes, c'est également indiqué dans le tableau ciannexé.

Annexe à la réponse de la question n° 164 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017

2016 - Service de la Cohésion sociale - AB 22 002 00 04 destiné aux subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation

	•		,							
	640.000,00					SI	ubventi	ons an	térieure	es
AGENCE ALTER	6.200,00	rue G. Tell	57	1060	St GILLES	2015	2014	2013	2012	
2BOUTS	10.000,00	rue Garibaldi	75/1	1060	St GILLES					
Anneessens Wake Up	5.000,00	rue de la Senne	62	1000	BRUXELLES					
ARTS ET PUBLICS	6.200,00	rue de l'Ermitage	84	1050	IXELLES	2015	2014			
ASSOCIATION BELGIQUE DJIBOUTI	10.000,00	Av du Roi	79	1060	St GILLES	2015			2012	2011
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE, DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ABEF)	10.000,00	rue de Geneffe	20	1080	MOLENBEEK	2015	2014			
Aviscène	10.000,00	rue du Vieux Marché aux grains	20	1000	BRUXELLES					
BADJE - BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	5.000,00	rue de Bosnie	22	1060	St GILLES	2015	2014	2013	2012	2011
Belgïk MoJaïk	10.400,00	rue du Collège	128	1050	IXELLES					
BRUFÊTE - BRUFEEST	6.200,00	rue St Catherine	11	1000	BRUXELLES					
CALAME	17.500,00	rue de la Pacification	16	1210	St JOSSE					
CAMELEON BAVARD (LE)	6.200,00	rue Vogler	38	1030	SCHAERBEEK					
CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT - ESCALE DU NORD	5.000,00	rue du Chapelain	1	1070	ANDERLECHT					
Centre d'Accueil d'Information Jeunesse de Schaerbeek	5.000,00	rue Scutenaire	13/14	1030	SCHAERBEEK					
Centre d'Accueil d'Information Jeunesse de Schaerbeek	1.000,00	rue Scutenaire	13/14	1030	SCHAERBEEK	2015	2014	2013	2012	
CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CDCS)	15.000,00	av Louise	183	1050	IXELLES	2015	2014	2013	2012	2011
CENTRE D'IMPULSION SOCIOPROFESSIONNEL ET CULTUREL	5.000,00	rue Josaphat	253	1030	SCHAERBEEK	2015	2014	2013	2012	2011
CINÉDIT	12.875,00	Place Van Meenen	2	1060	St GILLES					
COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	5.716,00	rue des 2 Maisons	32	1140	EVERE	2015				
COMME UN LUNDI	47.600,00	av Van Volxem	306/38	1190	FOREST					
CONSEIL DE LA JEUNESSE	15.000,00	chée de Boendael	176	1050	IXELLES					
Dhamèer Of Jeuns	5.834,00	rue de la Célidée	9	1080	MOLENBEEK					

- 15 - BQR N° 7 (2016-2017)

ENFANT CACHE (ASSOCIATION BELGE L')	6.200,00	av Dupectiaux	68	1060	St GILLES					
ESPACE CULTURES ET DEVELOPPEMENT	7.500,00	rue de la Tribune	10	1000	BRUXELLES					
FEMMES ACTIVES DU MONDE	14.000,00	rue du Fort	11	1060	BRUXELLES	2015	2014	2013	2012	2011
FERIA MUSICA	10.000,00	chée de Forest	176/a	1060	St GILLES					
FERME DU PARC MAXIMILIEN (LA)	8.000,00	quai du Batelage	2	1000	BRUXELLES					
Foire du Livre de Bruxelles (FLB) (Arrêté modificatif)	20.000,00	bld de Waterloo	33	1000	BRUXELLES					
Formation Action Militantisme - Mouvement de promotion socio- culturelle	3.000,00	place St Jean	1/2	1000	BRUXELLES					
GERBE AMO	2.000,00	rue F. Severin	46	1030	SCHAERBEEK					
GRAPHOUI (ATELIER)	5.000,00	bld E. Bockstael	88	1020	BRUXELLES					
GSARA	18.000,00	rue du Marteau	26	1210	St JOSSE					
JEUNES FGTB	6.200,00	rue Haute	42	1000	BRUXELLES					
La Troupe du Possible	6.200,00	Waelhem	68	1030	SCHAERBEEK					
LE TROISIÈME OEIL	20.000,00	rue du Moniteur	18	1000	BRUXELLES	2015		2013		
MAISON DE LA FAMILLE	10.000,00	rue de la Presse	14	1000	BRUXELLES	2015				
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	18.000,00	rue de Fierlant	2	1060	St GILLES	2015				
MANDJI	15.300,00	rue Fontainas	27	1050	IXELLES	2015	2014			2011
MANDJI	9.450,00	rue Fontainas	27	1050	IXELLES					
MUSÉE JUIF DE BELGIQUE	4.000,00	rue de Minimes	21	1000	BRUXELLES					
NEF DES SONGES (LA)	6.200,00	rue du Charme	16	1190	FOREST	2015				
Organisation Internationale pour la Réussite et le Développement	10.000,00	av de la Liberté	93	1080	MOLENBEEK					
PARTICITIZ	20.000,00	rue d'Alost	7/11	1000	BRUXELLES					
RENCONTRE DES CONTINENTS (RDC)	10.000,00	rue Van Elewijck	35	1050	IXELLES					
RUELLE (LA)	20.000,00	rue St Alphonse	20	1210	St JOSSE					
Solidarité Etudiants Tiers-Monde	5.000,00	rue de Parme	26 - 29	1060	St GILLES					
STREET FUSION	6.000,00	rond point du Pannenhuis	9	1090	JETTE					
TAZDAYT (palmier dattier)	2.000,00	rue Herkoliers	52	1081	KOEKELBERG					
UN SOIR UN GRAIN	5.000,00	av Maurice	1	1050	IXELLES	2015				
WINNIE-KOT (LE)	14.911,00	rue de l'Union	10	1210	St JOSSE					
WOLU SERVICES	30.000,00	av Andromède	63/2	1200	WOLUWE ST LAMBERT					

2016 - Service de la Cohésion sociale - AB 22 002 00 10 destiné aux subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants

	440,000,00								, .	
	419.000,00					su	bventio	ns anté	erieure	S
ABEF	20.000,00	rue de Geneffe	20	1080	MOLENBEEK					
ALBABEL	10.000,00	rue de Koninck	81	1080	MOLENBEEK					
ARTS ET PUBLICS	40.000,00	rue de l'Ermitage	84	1050	IXELLES					
CHÔM'HIER- AID (LA) ASBL	25.000,00	rue Fransman	131	1020	BRUXELLES					
CONFEDRATION PARASCOLAIRE	12.400,00	rue du Moniteur	14	1000	BRUXELLES					
CONVIVIALITES	58.059,00	rue du Charroi	33 - 35	1190	FOREST					
CONVIVIALITES	51.000,00	rue du Charroi	33 - 35	1190	FOREST					
DUO FOR A JOB	25.000,00	rue de Stassart	48	1050	IXELLES					
ESPACE SENIORS	10.000,00	place St Jean	1	1000	BRUXELLES					
INFOR JEUNES LAEKEN	17.000,00	bld E. Bockstael	360d	1020	BRUXELLES					
LE TRAIT D'UNION	14.600,00	rue d'Ostende	72	1080	MOLENBEEK	2015				
SMONERS	25.000,00	chée de Merchtem	7	1080	MOLENBEEK					
TRANSE EN DANSE	50.000,00	rue Jourdan	159	1060	St GILLES					
WOMAN ' DO	6.000,00	rue du Pinson	12	1170	WATERMAEL	2015				

364.059,00

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ, MME CÉCILE JODOGNE

Question n° 156 de M. Alain Destexhe du 24 octobre 2016 :

Impact de l'environnement sur notre santé

De nombreuses études attestent des liens existants entre la qualité de notre environnement et notre santé. Pesticides, particules fines, perturbateurs endocriniens, métaux lourds, champs électromagnétiques sont autant de polluants qui ont un impact direct sur le développement de certaines maladies.

Ainsi, l'augmentation des cas d'obésité, d'autisme et de maladie d'Alzheimer ainsi que de cancers seraient en partie imputable à notre environnement. Le coût - évalué sur base de la perte de productivité et des dépenses en soin de santé - avoisinerait les 1.500 milliards d'euros par an.

Certains chercheurs et professionnels de la médecine demandent à ce titre que médecine et écologie s'allient afin de mettre en place des politiques de prévention et de protection adéquates.

Mes questions, Madame la Ministre, sont les suivantes :

- Des études ont-elles été réalisées en Belgique évaluant l'impact des polluants sur la santé en Région bruxelloise ?
- Etes-vous en contact avec vos homologues en charge de l'Environnement à ce propos ? Avez-vous pris des initiatives communes ?
- De quelle manière avez-vous intégré dans vos politiques de prévention l'impact des polluants sur la santé?

Réponse:

L'impact de l'environnement sur la santé n'est plus à démontrer. Cette problématique, bien qu'extrêmement importante, dépasse le cadre de ma compétence en Promotion de la Santé et est du ressort de ma collègue en charge de l'Environnement, Céline Fremault. En témoigne en particulier le Plan « air-climat-énergie » mis en place par cette dernière, dont les mesures 54, 55 et 56 concernent le développement de la recherche scientifique ainsi que l'information des professionnels et de la population à ce sujet.

En ce qui concerne mes compétences en matière de santé, j'ai présenté huit axes prioritaires lors du Gouvernement thématique du 27 avril 2016. Ils ont fait l'objet de nombreux échanges au Parlement francophone bruxellois. Ces priorités seront précisées dans le Plan de Promotion de la Santé qui est actuellement en cours d'élaboration par mon Administration. Un des objectifs du Plan consistera justement dans l'identification d'enjeux communs et de synergies potentielles avec d'autres politiques. Cette démarche répond au constat que la plupart des

déterminants de la santé se situent en dehors du système de santé lui-même.

Comme vous le savez, divers lieux de concertation interministérielle existent : la Conférence interministérielle de santé publique, la Conférence interministérielle environnement élargie et la Conférence interministérielle mixte de l'environnement et de la santé.

Enfin, des concertations existent sur des dossiers précis entre cabinets et administrations concernés. C'est le cas pour l'évaluation du Plan canicule ou encore pour l'élaboration du Plan de promotion des attitudes saines, qui constituera l'un des chapitres du Plan de promotion de la santé.

Question n° 159 de M. Alain Destexhe du 25 novembre 2016 :

Mise en circulation des autotests pour le dépistage du sida

Désormais, le dépistage du sida sera également encouragé par la mise en circulation d'autotests vendus en pharmacie. La promotion de ce type de dépistage est un véritable pas en avant étant donné que certains individus restent récalcitrants à l'idée de se rendre chez le médecin ou dans une association à cette fin.

Cependant, il semblerait que les pharmaciens n'aient bénéficié d'aucune formation ni d'informations quant à ces tests. Or ils seront désormais des interlocuteurs de premiers choix dans la réalisation de ces dépistages et il importe que les bonnes informations soient véhiculées d'un point de vue aussi bien technique que d'accompagnement.

Mes questions, Madame la Ministre, sont les suivantes :

- Etes-vous en contact avec votre homologue au niveau fédéral à ce sujet ?
- Avez-vous mis en place des mesures de sensibilisation et d'information pour les pharmaciens de manière à les accompagner dans la vente de ce nouvel outil de dépistage ? Si non, des mesures d'accompagnement ont-elles néanmoins été instaurées ?
- Une campagne est-elle prévue afin que les citoyens soient au courant de l'existence de cette nouvelle possibilité pour le dépistage du VIH ?

Réponse :

La mise sur le marché de l'autotest en Belgique permet de bénéficier d'un outil supplémentaire dans la lutte contre le VIH en rendant le dépistage de cette infection plus accessible, en particulier pour les publics les plus exposés. Cet outil doit être considéré comme complémentaire aux services au sein desquels le dépistage est disponible: structures médicales classiques, centres spécialisés, projets décentralisés.

Au sein de la Conférence interministérielle Santé publique, un groupe de travail technique a été mis en place au mois de novembre dernier afin d'assurer le suivi des mesures du Plan National Sida. L'objectif est de définir les collaborations nécessaires entre le niveau fédéral et les entités fédérées afin de mettre en œuvre ce Plan de manière efficace et cohérente. La politique en matière de dépistage, dont l'autotest constitue l'un des volets, fera partie des thèmes abordés.

La sensibilisation des pharmaciens ne relève pas de mes compétences. Des délégués de la firme distribuant les autotests en Belgique ont sensibilisé les pharmaciens à ses modalités d'utilisation et une brochure explicative à destination des professionnels leur a été remise. Celle-ci est disponible sur Internet. Un module d'e-learning est également mis à leur disposition.

Les acteurs de terrain subventionnés par la Commission communautaire française mettent des informations à la disposition du grand public sur ce sujet, notamment sur les sites www.preventionsida.ora et www.pharmacie.be. Ils ont également collaboré avec le cabinet de la Ministre fédérale de la Santé pour réaliser une brochure destinée aux pharmaciens afin de les sensibiliser aux messages de prévention qui devraient accompagner la délivrance des autotests.

Question n° 161 de M. Alain Destexhe du 21 décembre 2016 :

Evaluation des risques liés au vaccin contre le papillomavirus

Des médecins danois ont lancé une alerte suite au constat d'effets indésirables qui seraient rares mais sérieux suite à la vaccination de certaines jeunes filles contre le papillomavirus.

Ainsi, selon un article du journal le Monde, à l'été 2015, les autorités sanitaires danoises ont été alertées de plusieurs cas de jeunes filles « ayant présenté dans les mois suivants, des troubles peu spécifiques, rassemblés sous diverses appellations (...) Epuisement tenace, vertiges, douleurs musculaires ou articulaires persistantes, nausées et migraines, troubles de l'attention et de la mémoire ».

Une alerte similaire au Japon aurait conduit les autorités locales à retirer leurs recommandations aux vaccins anti-HPV.

L'Agence européenne des médicaments aurait réalisé une étude à ce sujet. Cependant, des critiques ont émergé quant à l'indépendance et à la scientificité des résultats communiqués.

Mes questions. Madame la Ministre, sont les suivantes :

- Des constats similaires d'effets indésirables ont-ils été signalés chez de jeunes filles francophones bruxelloises?
- Avez-vous prévu, sur base de ces cas inquiétants suite à la vaccination contre le papillomavirus, de lancer une étude épidémiologique à ce sujet en collaboration avec vos homologues?
- Quel est le taux de couverture vaccinale en Région bruxelloise francophone ?
- Etes-vous en contact avec vos homologues à ce sujet?

Réponse :

La vaccination des personnes âgées de 0 à 18 ans ne relève pas de ma compétence mais de celle de la Communauté française, et plus particulièrement de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Par conséquent, je ne dispose pas d'éléments à vous fournir à ce sujet.

Question n° 165 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- 4. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative?
- Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2016?
- Pour chacune de ces associations, pourriezvous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

En 2016, le montant total inscrit au budget dans le cadre des budgets d'initiative s'élève à 2.147.000€.

Le montant total des subventions accordées s'élève à 1.931.456€.

Vous trouverez, en annexe, un tableau reprenant la liste des associations ayant bénéficié de ces subsides pour l'année 2016. Pour chacune d'elles, est indiqué le montant de la subvention allouée ainsi que la date de la première subvention.

Question n° 168 de M. Alain Destexhe du 8 février 2017 :

Soutien du Gouvernement francophone bruxellois au travail d'Eurotox

Madame la Ministre, Eurotox, l'Observatoire socioépidémiologique alcool-drogue qui a pour objectif « d'améliorer la compréhension du phénomène de l'usage des drogues en Wallonie et à Bruxelles, a transmis il y a peu ses « bonnes pratiques en réduction des risques ».

La perception de l'agence du phénomène des drogues me paraît curieuse : « la recherche d'abstinence n'est plus une fin en soi, elle devient une option parmi un continuum de réponses permettant à la personne de prendre soin d'elle ». Je m'interroge sur la meilleure possibilité de prendre soin de soi qui n'inclue pas un arrêt de la consommation de drogues. Dans cette optique, à la page 23 du livret, sont même détaillés les meilleurs endroits pour les injections de drogues. Ainsi les bras, où les « veines sont visibles et facilement accessibles » sont illustrés par un émoticône souriant de couleur verte. Une telle stratégie en termes de protection de la santé publique me paraît curieuse.

Par ailleurs, une partie de ces bonnes pratiques traitent de la « Réduction des risques et minorités ethniques ». Je m'étonne là encore d'y retrouver une vision victimisante : on y apprend en effet que les minorités sont davantage soumises à l'usage de drogue en raison, je cite, du racisme, de l'isolement communautaire, du stress de l'acculturation, des discriminations professionnelles ou scolaires, etc. Par ailleurs, il y est préconisé d'intégrer la diversité linguistique et culturelle dans les politiques menées en faisant un travail avec le personnel sur les stéréotypes, cela passant également par l'engagement de personnel issu de minorités.

Mes questions, Madame la Ministre, sont les suivantes :

Le logo du Gouvernement étant apposé sur la brochure, êtes-vous en accord avec son contenu et l'approche de l'usage des drogues qui en est fait ? Pensez-vous également que « la recherche d'abstinence n'est pas une fin en soi » ?

- Partagez-vous l'idée que le racisme et les autres critères mentionnés justifient ou tout du moins expliquent la prise de stupéfiants ? Par ailleurs, vos politiques en matière de prévention sont-elles basées sur l'idée que du personnel issu de minorités pour traiter et gérer les minorités qui font usage de drogues est plus efficace ? Quel est le rapport entre la promotion de la diversité linguistique et culturelle et la prévention en matière de drogues ?
- Le fait de vouloir « faciliter l'engagement de personnel issu des minorités » pour les usagers eux-mêmes issus des minorités ne constitue-t-il pas une discrimination à l'embauche ?

Réponse :

L'asbl Eurotox étudie depuis de nombreuses années le phénomène des drogues en Belgique francophone. Son expertise est reconnue tant par les acteurs de terrain que par les décideurs politiques et les administrations compétentes en matière de santé. Elle développe une expertise scientifique utile à la politique du Gouvernement francophone bruxellois.

Afin de répondre à vos questions, il me paraît nécessaire de replacer rigoureusement les propos que vous citez dans leur contexte.

Au sujet de l'assertion selon laquelle "la recherche d'abstinence n'est pas une fin en soi"

Aux pages 6 et 7 de la publication, les auteurs expliquent clairement comment la réduction des risques (RDR) s'est développée dans les années '80 afin de lutter contre l'épidémie de VIH/sida qui sévissait notamment parmi les usagers de drogues injecteurs. Un constat pragmatique s'imposait: viser l'abstinence comme unique but de santé publique revenait à refuser toute aide sanitaire à un nombre important d'usagers qui, pour différentes raisons, continuaient leurs pratiques d'injection et s'exposaient ainsi à des risques élevés de contracter le VIH. En Belgique comme dans d'autres pays, à côté des approches préventives (prévenir la consommation) et curatives (stopper la consommation), les approches de RDR ont consisté à partir des pratiques de consommation de ces usagers et à leur apporter des outils afin que ces pratiques se réalisent dans des conditions où les risques de santé soient fortement réduits. Les stratégies développées ont été notamment la prescription de traitements de substitution (méthadone notamment), la mise à disposition du matériel d'injection stérile et l'information des usagers au sujet des risques encourus. Ces démarches ont également été guidées par des valeurs qui reconnaissent à l'usager son statut de citoyen, sujet de droits et de devoirs, ayant des ressources qu'il convient de valoriser afin d'augmenter sa capacité à prendre en charge sa santé de manière responsable.

La RDR est complémentaire de la prévention et des soins. Elle est reconnue par de nombreuses institutions scientifiques telles que l'Inserm (France) qui a réalisé un important travail d'expertise sur ce sujet, disponible à l'adresse U RL:

http://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/86 L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, l'agence de l'Union européenne compétente en la matière, reconnaît également les bonnes pratiques de la réduction des risques: http://www.emcdda.europa.eu/best-practice#view-answer10

Dans le cadre d'une approche de santé publique, l'objectif d'abstinence a toute sa place mais il n'est pas accessible à tous moments pour tous les usagers. Il est donc pertinent de le compléter par des objectifs de réduction des risques qui ont permis de limiter la propagation du VIH/sida et qui doivent aujourd'hui se renforcer pour lutter contre une autre épidémie, celle de l'hépatite C.

Au sujet des liens entre racisme (et autres) et prises de stupéfiants

Comme vous avez pu le comprendre à la lecture du document, celui-ci réalise une synthèse d'études disponibles sur les différents sujets traités. Il ne s'agit donc pas des opinions des auteurs mais de résultats d'observations scientifiques. Pour le chapitre relatif aux minorités ethniques, les publications mentionnées en référence sont notamment issues du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies, de la VUB et de la Politique scientifique fédérale. Les résultats de ces études ont donc été soumis au débat et à la validation scientifique et il ne m'appartient pas de les remettre en question. Je souhaite seulement préciser que rien de ce qui est écrit dans ce chapitre ne consiste à "justifier" les comportements liés à l'usage de drogues mais bien à mettre en évidence des mécanismes psychosociaux qui favorisent l'usage et les risques associés ou encore qui entravent l'accès des personnes concernées aux services socio-sanitaires.

Au sujet de l'emploi d'un personnel issu des minorités, de la promotion de la diversité linguistique et culturelle

lci encore, il convient de rappeler que les auteurs ne font que rapporter des résultats issus de documents scientifiquement validés. Ils citent une série de moyens par lesquels les programmes de RDR peuvent être plus adaptés et accessibles à des personnes migrantes. "Intégrer la diversité linguistique et culturelle" signifie selon moi que les caractéristiques des personnes et des groupes auxquels ces programmes s'adressent doivent être prises en compte afin de garantir leur efficacité. Tous les programmes de santé publique doivent tenir compte des caractéristiques de leur "public cible" afin de délivrer des messages et de formuler recommandations qui seront compréhensibles et réalistes pour ces publics: l'âge, le genre, le statut socioéconomique, le niveau d'éducation, l'orientation sexuelle (pour les programmes de santé sexuelle) sont également, parmi d'autres, des paramètres qu'il convient de prendre en compte.

Quant à la question du personnel, la brochure mentionne seulement que "Incorporer la diversité peut être facilité par l'engagement de personnel issu des minorités". Je ne vois là rien qui constituerait une discrimination à l'embauche. Comme le rappelle sur son site web le SPF Emploi, travail et concertation sociale, c'est au contraire "La discrimination ethnique sur le

marché du travail" qui serait "une réalité dans notre pays".

(http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=242 00)

Annexe à la réponse de la question n° 165 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017

EXERCICE 2016 : LISTE DES ASSOCIATIONS AYANT REÇU UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES BUDGETS D'INITIATIVE

AB					
4D	23 001 00 03	Subventions pour de (CE: 91.000 €)	es projets innovants, récurrents ou l'extension de proje	ets dans le domain	e de la santé
	(23.10.3301)	(02. 31.000 €)			
GAN	1S		rue Gabrielle Petit 6	25.000	2015
			1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN		
LAT	O SENSU		Chaussée de Boondael, 376	14.000	2016
			1050 IXELLES		
PLA	TE-FORME PRÉVE	ENTION SIDA	Rue Jourdan, 151	9,500	2002
			1060 SAINT-GILLES		
sos	VIOL		Rue Coenraets, 23	15.000	1998
			1060 SAINT-GILLES		
WON	MAN DO		Rue du Pinson 12	6.000	2015
			1170 WATERMAEL-BOITSFORT		77.07
	23 001 00 04	Subventions nous de	s projets innovants, récurrents ou l'extension de projet	to an cantá mantala	
AB		(CE: 70.000 €)	s projets innovants, recurrents ou rextension de projet	is en sante mentale	
	(23.10.3306)				
SSM	LE MÉRIDIEN		Rue du Méridien, 68 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	40.000	2000
			1210 SAINT-3035E-TEN-NOODE		
UMC	NS - FACULTE DE	PSYCHOLOGIE	Place du Parc, 20	30.000	2016
			7000 MONS		2010
AB	23 001 00 06	Subventions pour de	s initiatives en matière de santé		
AВ	23 001 00 06 (23.10.3313)	Subventions pour de (CE: 871.000 €)	s initiatives en matière de santé		
	(23.10.3313)				
			rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR	5.000	2015
	(23.10.3313) NCE ALTER		rue Lucien Namêche, 2 B		
AGE	(23.10.3313) NCE ALTER		rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR	5.000	2015
AGE	(23.10.3313) NCE ALTER		rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33	25.000	2009
AGE	(23.10.3313) NCE ALTER		rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES		
AGE ALIA ARE	(23.10.3313) NCE ALTER		rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19	25.000 13.000	2009
ALIA AREA	(23.10.3313) NCE ALTER S		rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES	25.000	2009
ALIA AREA	(23.10.3313) NCE ALTER S		rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9	25.000 13.000 3.000	2009 1998 2010
ACE ALIA AREA	(23.10.3313) NCE ALTER S AM - "30+30"		rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE	25.000 13.000	2009
AGE ALIA AREA ASBI	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK	25.000 13.000 3.000 13.000	2009 1998 2010 2007
AGE ALIA AREA ASBI	(23.10.3313) NCE ALTER S AM - "30+30"	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50	25.000 13.000 3.000	2009 1998 2010
AGEI ALIA AREA ASBL	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK Av. Paepedelle, 87	25.000 13.000 3.000 13.000 40.000	2009 1998 2010 2007 2005
AGE ALIA AREA ASBI	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK Av. Paepedelle, 87 1160 AUDERGHEM	25.000 13.000 3.000 13.000	2009 1998 2010 2007
AGE ALIA AREA ASBL	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR JCHON ALZHEIME	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK Av. Paepedelle, 87 1160 AUDERGHEM avenue Simon Bolivar 30, WTC III (14è étage) 1000 BRUXELLES	25.000 13.000 3.000 13.000 40.000	2009 1998 2010 2007 2005 2015
AGEI ALIA AREA ASBL	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR JCHON ALZHEIME	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK Av. Paepedelle, 87 1160 AUDERGHEM avenue Simon Bolivar 30, WTC III (14è étage)	25.000 13.000 3.000 13.000 40.000	2009 1998 2010 2007 2005
AGE ALIA AREA ASBI ATEL BALL CAB	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR JCHON ALZHEIME	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK Av. Paepedelle, 87 1160 AUDERGHEM avenue Simon Bolivar 30, WTC III (14è étage) 1000 BRUXELLES Rue de l'Association, 15 (3e étage) 1000 BRUXELLES	25.000 13.000 3.000 13.000 40.000 6.100	2009 1998 2010 2007 2005 2015
AGE ALIA AREA ASBI ATEL BALL CAB	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR JCHON ALZHEIME	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK Av. Paepedelle, 87 1160 AUDERGHEM avenue Simon Bolivar 30, WTC III (14è étage) 1000 BRUXELLES Rue de l'Association, 15 (3e étage)	25.000 13.000 3.000 13.000 40.000	2009 1998 2010 2007 2005 2015
AGE ALIA AREA ASBI ATEL CAB CDC	(23.10.3313) NCE ALTER S AM "30+30" LIER CÔTÉ COUR JCHON ALZHEIME	(CE: 871.000 €)	rue Lucien Namêche, 2 B 5000 NAMUR Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES Av. Franklin Roosevelt, 143 bte 19 1050 IXELLES Avenue des Désirs, 9 1140 EVERE Rue L. de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK Av. Paepedelle, 87 1160 AUDERGHEM avenue Simon Bolivar 30, WTC III (14è étage) 1000 BRUXELLES Rue de l'Association, 15 (3e étage) 1000 BRUXELLES Chaussée de Waterloo, 377	25.000 13.000 3.000 13.000 40.000 6.100	2009 1998 2010 2007 2005 2015

association	Adresse	Montant	1ère subvention
ENTRE-DEUX	Boulevard d'Anvers 20 1000 BRUXELLES	28.000	2009
ESPACE P	Rue des Plantes, 116 1030 SCHAERBEEK	33.000	1999
FABLES RONDES	Rue Kelle, 166 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	21.400	1999
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ FRANCOPHONES	Boulevard du Midi 25 Boîte 5 1000 BRUXELLES	4.000	2003
HOPI'CONTE	Avenue du Maréchal, 13 1180 UCCLE	5.300	2002
HOSPIDOM	Chaussée de Boondael, 390 1050 IXELLES	99.167	2008
NFIRMIERS DE RUE	Rue de la Caserne, 80/4 1000 BRUXELLES	40.000	2009
L'APPÉTIT DES INDIGESTES	Rue du Croissant, 138 1190 FOREST	7.000	2015
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX	Rue de la Porte Rouge, 4 1000 BRUXELLES	60.000	1998
HEURE ATELIER	Rue Thiéfry, 45 1030 SCHAERBEEK	14.200	2012
A TROUPE DU POSSIBLE	rue des Cottages 30 1180 UCCLE	12.000	2013
APSUS LAZULI	Avenue du Général de Gaulle 42 1050 IXELLES	9.300	2003
E GRÈS	Rue des Trois Ponts 51 1160 AUDERGHEM	9.000	2015
LE PONT DES ARTS	Rue Floris, 47 1030 SCHAERBEEK	2.800	2012
LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE	Rue de l'Aqueduc, 42 1060 SAINT-GILLES	2.500	2015
LES CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE	Drève du Caporal 2 1180 UCCLE	5.000	1998
LES MESSAGERS DU CŒUR	Avenue Jean Monnet, 2 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	5.500	1998
LES PISSENLITS	Chaussée de Mons, 192 1070 ANDERLECHT	36.500	1998
LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE	Rue Van Artevelde 130 1000 BRUXELLES	15,000	1998
LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE	Rue du Président 53 1050 IXELLES	40.000	2003
MAISON MÉDICALE KATTEBROEK	Avenue du Roi Albert, 24 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	58.000	2012
RAPA – AUTRE LIEU	Rue Marie-Thérèse, 61 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	75.000	1998

Assoc	iation		Adresse	Montant	1ère subvention
REF	JGEES GOT TALE	NT	Avenue Georges Eekhoud, 36 1030 SCHAERBEEK	6.000	2016
SIDA	'SOS		Square de l'Aviation 7a 1070 ANDERLECHT	10.000	2016
SIMILES BRUXELLES			Rue Malibran 49 1050 IXELLES	15.200	2003
SMES-B			Rue Rempart des Moines, 78 1000 BRUXELLES	41.000	2000
SOS SECTES			Rue Marconi, 85 1190 FOREST	6.000	2001
SSM	SECTORISÉ DE S	AINT-GILLES	rue de la Victoire, 26 1060 SAINT-GILLES	4.952	2016
THÉ	ÂTRE DE L'ECLAIF		Rue de la Concorde 17 1050 IXELLES	10.500	2010
	ÉCOLE DE SANTI ECINE	É PUBLIQUE, FACULTÉ DE	Route de Lennik, 808 (CP 596) 1070 ANDERLECHT	5.000	2015
ΛB	23 001 00 07	Subventions pour des in (CE: 95.000 €)	itiatives en matière de Promotion de la Santé		
CEN'		DE PROMOTION DE LA	Rue Jourdan, 151 1060 SAINT-GILLES	70.500	1999
	TRE DE DOCUMEI XELLES	NTATION SANTÉ -	Boulevard du Midi 25 1000 BRUXELLES	6.000	1999
ΔB	23 002 00 08 (23.20.3317)	Subventions aux service (CE: 1.020.000 €)	s de promotion et de développement sanitaire		
AIDE	INFO SIDA		Rue Duquesnoy, 45 1000 BRUXELLES	10.000	1998
ATO	UT COULEUR		Rue de la Fratemité, 7 1030 SCHAERBEEK	1.200	2016
СВС	S		Rue Mercelis 27 1050 IXELLES	7.000	2016
CEN	TRE CHAPELLE-A	UX-CHAMPS	Clos Chapelle-aux-Champs 30 Boîte 3026 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	20.000	2008
CITÉ	SERINE		rue de la Consolation 79-83 1030 SCHAERBEEK	300.000	2016
ENTR' AIDE DES MAROLLES		OLLES	rue des Tanneurs 169 1000 BRUXELLES	13.000	2005
FDSS					2040
FDSS			Rue Gheude, 49 1070 ANDERLECHT	6.000	2016
FÉDI	ÉRATION DES MA	ISONS MÉDICALES ET SANTÉ FRANCOPHONES		6.000	2003

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
LA MAISON OUVERTE	Avenue Georges Henri, 251b 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	40.000	1992
LA MARGELLE	Chaussée de Vleurgat 22 1050 IXELLES	6.000	2012
LE COIN DES CERISES	Avenue des Croix de l'Yser, 5 1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK	42.000	2003
LES AMIS DE LA HALTE-GARDERIE	Rue de l'Hôtel des Monnaies, 46 1060 SAINT-GILLES	3.000	2016
LES P'TITS PAS	Venelle aux Jeux, 23 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	20.000	1992
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	Avenue Princesse Elisabeth, 61 1030 SCHAERBEEK	6.000	2015
MAISON DE LA FAMILLE	Rue de la Presse, 14 1000 BRUXELLES	4.000	2015
MAISON MÉDICALE JEAN JAURÈS	avenue Jean Jaurès, 36 1030 SCHAERBEEK	10.000	2016
MEDECINS DU MONDE	Rue Botanique 75 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	30.000	2015
MODUS VIVENDI	Rue Jourdan, 151 1060 SAINT-GILLES	35,417	2006
PASSAGES	Rue H. Vandermaelen, 6 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	6.000	2005
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	Rue Jourdan, 151 1060 SAINT-GILLES	6.000	2002
PSYMAGES	rue de Veeweyde 60 1070 ANDERLECHT	15.000	2002
QUESTION SANTÉ	Rue du Viaduc, 72 1050 IXELLES	115.000	1998
RE-SOURCES ENFANCES	Rue du Trône, 214 1050 IXELLES	34.000	2016
SETIS	Rue Gallait, 60-64 1030 SCHAERBEEK	57.500	1998
SSM LE MÉRIDIEN	Rue du Méridien, 68 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	35.000	2000

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, M. DIDIER GOSUIN

Question n° 157 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 novembre 2016 :

L'allocation de 5.000 EUR aux entreprises pour la formation des jeunes de moins de 30 ans sans CESS

Votre Plan Formation 2020 prévoit l'octroi d'un bonus-formation de 5.000 € à toute entreprise qui s'engagerait à embaucher, pour une durée indéterminée, un jeune de moins de 30 ans et, qui plus est, serait dépourvu du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

Selon les chiffres communiqués au journal l'Echo en date du 16 septembre, de 17.000 demandeurs d'emploi concernés par cette mesure en début de législature, vous passeriez à 20.000 bénéficiaires par an. D'après vous, ce saut qualitatif dans le pilotage du projet ne peut se traduire dans les faits qu'en y impliquant en amont des partenaires publics et privés. Pouvez-vous nous préciser, Monsieur le Ministre, de quels partenaires privés s'agit-il et de quels critères ces entreprises doivent-elles répondre pour bénéficier de ce bonusformation ? Doivent-elles par exemple être établies à Bruxelles obligatoirement ?

En admettant que l'incitant financier soit suffisamment attractif pour les entreprises pour embaucher sur le long terme les bénéficiaires de ce programme, sur base de quels moyens disponibles pouvez-vous garantir la disponibilité de ces fonds ? En d'autres termes, quelles sont les lignes budgétaires que vous comptez modifier et/ou sacrifier pour rendre ce projet possible et réalisable ? Aussi, ne trouvez-vous pas, Monsieur le Ministre, un double emploi à ce subside lorsqu'on sait que de tels mécanismes existent déjà à travers le financement de conventions FPI (conventions de formations professionnelles individuelles) en entreprises.

Partant du cumul des différents incitants financiers qui existent déjà pour les entreprises (les réductions de cotisations patronales, l'utilisation de congés-éducation, les primes pour programmes de tutorat, etc.), comment pouvez-vous assurer que le bonus-formation que recevra une entreprise puisse davantage profiter au jeune de moins de 30 ans sans CESS qu'à l'entreprise elle-même? Ne doit-il pas y avoir une réflexion plus en amont sur l'offre de formation à la base, qui doit être en plus forte adéquation avec la demande et le besoin des entreprises, qu'en finançant par-ci par-là des formations dont on ne connaîtrait pas l'utilité concrète ni finale. Ainsi, de quels types de formations parlons-nous et comment s'assurer qu'elles rencontrent l'offre du marché actuel ? Des études ont-elles été réalisées en ce sens ? Nous savons par exemple que des secteurs d'activité sont plus porteurs que d'autres sur le marché. Allez-vous donc orienter ces formations, Monsieur le Ministre, vers les secteurs que nous savons en pénurie ?

Par ailleurs, sur les 90.000 demandeurs d'emplois que compte la Région de Bruxelles-Capitale, 70.000 d'entre eux n'ont pas obtenu leur CESS. Selon l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, la Région bruxelloise enregistrait, en 2014, un triste record de 22,2 % de taux de chômage¹ pour la part des 15-24 ans dits moyennement qualifiés. À combien de personnes cette mesure peut-elle s'adresser et combien, concrètement, en bénéficieront ?

Réponse :

Dans le cadre de la Réforme Groupes-cibles, il est prévu que les demandeurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans accèdent directement au dispositif d'activation bruxellois afin d'accélérer leur accès à l'emploi. Cependant, il est important que ces jeunes, au-delà d'une expérience professionnelle, puissent développer de nouvelles compétences.

Pour soutenir ce développement de compétences tant au bénéfice du jeune travailleur que celui des entreprises, il est décidé de créer un incitant à la formation visant spécifiquement à augmenter les compétences du jeune en lien avec l'expérience professionnelle qu'il développe.

Cet incitant est disponible dans le cadre de formation suivie auprès des opérateurs de formations agréés et sous réserve que l'entreprise mette en œuvre un contrat de travail à durée indéterminée.

Cette formation est organisée en collaboration avec l'entreprise qui définit avec les jeunes les compétences qui seraient utiles de développer pour assurer l'avenir professionnelle du jeune.

L'incitant est d'une valeur de maximum 5.000 EUR et doit être utilisée durant la période d'activation (2,5 ans). Pour le secteur marchand, cette prime est complémentaire au système des congés d'éducation payés. Le montant ne peut dépasser le coût réel de la formation continue suivie par le jeune.

Spécifiquement pour ces jeunes, cet incitant complémentaire doit inviter les employeurs à investir en fonction des compétences à acquérir par le jeune et les besoins de développement du poste au sein de l'entreprise ou éventuellement pour le futur car il est bien envisageable que le jeune puisse développer son horizon professionnel.

Le critère pour une entreprise est donc d'engager un demandeur d'emploi bruxellois visé. Soit avoir moins de 30 ans et ne pas avoir de diplôme ou certificat supérieur à celui du secondaire inférieur. Dans ce cadre, il n'y a pas d'appartenance régionale prévue à l'égard de l'entreprise.

¹ Observatoire bruxellois de l'Emploi, p. A 26 http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/Taux%20d'acti vit%C3%A9,%20d'emploi%20et%20de%20ch% C3%B4mage.pdf

Ce dispositif sera financé dans le cadre de la réforme Groupes-cibles qui a permis de créer une nouvelle architecture pour les aides à l'emploi. Et dans ce cas, améliorer l'emploi des jeunes sous-qualifiés.

Le dispositif visé n'entre pas en concurrence avec le dispositif FPI. En effet, il s'agit de formation durant le travail et non de formation avant le travail. Les deux dispositifs doivent être vus dans un principe de complémentarité et de continuum, le cas échéant.

Sans être idéologique, la politique Groupes-cibles est inévitablement une aide aux entreprises afin qu'elles engagent des personnes éloignées de l'emploi. Les dispositifs doivent donc être des « win-win ». Tant le nouveau travailleur que l'entreprise doivent tirer profit de l'emploi soutenu par la Région bruxelloise.

En ce qui concerne le choix de formation, celle-ci devra être agréée et reconnue. Nous ferons référence à des agréments et reconnaissances existants. Pour ce qui est de l'opportunité, nous tenons compte de la capacité et de l'intérêt du jeune. L'aspect « secteurs en pénurie » intervient peu à ce stade puisque nous parlons d'emploi existant et donc pour lequel il y a une rencontre entre l'offre et la demande.

L'estimation budgétaire indique que l'enveloppe totale, répartie uniformément sur les trois années d'activation, est de 6 millions d'euros (en régime de croisière). Avec un taux de sorties de 36 %¹ appliqué à 1.800 DEI de moins de 30 ans n'ayant pas de CESS, on peut considérer qu'en vitesse de croisière, environ 1.200 personnes pourraient bénéficier de ce dispositif.

Ces estimations sont réalisées sur base des statistiques de l'ONSS, l'ORPSS, l'Observatoire de l'emploi et SPF Economie (EFT), et des calculs d'Actiris.

L'objectif est que ce dispositif soit accessible lors de l'entrée en vigueur de la future Ordonnance relative aux aides à l'emploi en juillet 2017.

¹ De par la méthodologie retenue, les sortants du dispositif sont estimés à 36%. Cette méthodologie est en partie basée sur une statistique issue de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Economie (*Parmi le nombre total de travailleurs de moins de 30 ans qui résident à Bruxelles, la part que représentent les < 30 ans < CESS à l'emploi chez le même employeur depuis moins d'un an, depuis une durée comprise entre 1 et 2 ans et depuis une durée comprise entre 2 et 3 ans).*

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES, DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME CÉLINE FREMAULT

Question n° 152 de M. Alain Destexhe du 30 septembre 2016 :

Renouvellement de la Commission francophone et germanophone auprès de l'UNESCO

Une première Commission consultative pour l'UNESCO a été créée en 2007 pour un mandat de 4 ans. Faute de renouvellement de son mandat, elle ne s'est plus réunie à partir de novembre 2011 et ce jusque décembre 2015 !

En cause, le temps nécessaire aux différents niveaux de pouvoir compétents, à savoir la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française pour valider la composition de la « nouvelle » Commission. A l'inverse, du côté de la société civile - le processus de nomination reposant sur une base paritaire - la procédure de nomination aurait été très rapide.

La Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale était chargée de la nomination de deux membres effectifs et de deux membres suppléants.

A l'inverse, la Commission flamande auprès de l'UNESCO semble fonctionner de manière assez active. Mes questions, Monsieur le Ministre-Président, sont les suivantes :

- Comment expliquez-vous que cette Commission n'ait pas pu fonctionner pendant quatre ans, soit le temps d'un mandat entier, à cause de lenteurs, notamment de votre Gouvernement, dans le processus de nomination? Reconnaissez-vous que le Gouvernement de la Commission communautaire française porte une part de responsabilité quant à ce retard? Si oui, comment l'expliquez-vous?
- Avez-vous, au vu de ce processus laborieux, mis en place des mesures, en concertation avec vos homologues, de manière à ce que la transition entre les différentes commissions élues tous les quatre ans se fasse sans que cela n'induise un temps d'arrêt de leurs activités ? Si oui, lesquelles ?
- Avez-vous des informations sur le fonctionnement de la commission flamande mise en place au même moment et qui elle semble fonctionner correctement, contrairement à son homologue francophone et germanophone?
- De quelle manière le citoyen peut-il être informé des activités de cette Commission, celle-ci n'ayant pas de site Internet ? Pourriez-vous m'indiquer le contenu des activités notables menées par la Commission ces dernières années ?

Réponse :

Les entités fédérées ont créé en 2006 cette commission consultative, associant la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

En effet, il est demandé aux Etats d'encourager la participation des institutions « Gouvernementales et non Gouvernementales et de personnalités diverses à l'élaboration et à l'exécution des programmes de l'UNESCO, de manière à faire bénéficier l'Organisation de tous les concours intellectuels, scientifiques, artistiques ou administratifs qui lui sont nécessaires ». La Commission consultative peut donc assurer les fonctions de consultation, de coordination, d'animation, de mobilisation et d'information de tous les milieux concernés par les actions de l'UNESCO.

Une première Commission consultative pour l'UNESCO avait été créée en 2007 pour un mandat de 4 ans qu'elle a achevé donc en 2011. En décembre 2011, au terme de son premier mandat, la Commission consultative pour l'UNESCO a remis son rapport d'activités au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a sollicité celui-ci pour qu'il saisisse ses collègues de la question du renouvellement du mandat de la Commission.

Par la suite, un projet d'accord de coopération concernant le fonctionnement de la Commission a été soumis par les services de Wallonie-Bruxelles International. Ce projet d'Accord de coopération a été adopté par les Gouvernements de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 29 août 2013, puis par les autres Gouvernements pour être finalement signé par l'ensemble des partenaires le 15 mai 2014.

Suite aux élections de 2014 et au renouvellement des Exécutifs régionaux et communautaires, de nouveaux administrateurs ont été désignés par leurs Gouvernements respectifs dans le courant de l'année 2015. Ainsi, les deux personnes représentant la Commission communautaire française à cette Commission et leurs suppléants ont été désignés.

Avant cela, le fonctionnement de la Commission était assuré par son Bureau, où la Commission communautaire française était par ailleurs représentée. Les subsides des différentes entités concernées étaient également versés chaque année.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de coopération, la désignation des différents membres et l'adoption d'un règlement d'ordre intérieur, une clarification du rôle des différentes entités dans la Commission s'est développée. La Commission se réunit désormais régulièrement selon un agenda donné.

En ce qui nous concerne, nous avons désigné les membres Commission communautaire française de la Commission dès que nous avons été sollicités.

Concernant les activités de la Commission, un site, unesco.be, propre aux deux Commissions UNESCO belges, est en cours de finalisation et devrait mieux renseigner les visiteurs sur à ce sujet. Le lancement de celui-ci est prévu en décembre 2016.

En 2015, différentes activités ont été menées ou soutenues par la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO, telles que :

- l'installation et 1^{ère} réunion du Comité belge du Programme « Mémoire du Monde » de l'UNESCO;
- la contribution à la tenue à Bruxelles d'un congrès sur le thème « SOIMA 2015 : Safeguarding Sound and Image Collections through Innovation, Education and Communication »;
- l'organisation, le 18 septembre, à Bruxelles, en lien avec le Parlement bruxellois et la Commission flamande d'une cérémonie officielle de remise aux carillonneurs wallons et flamands des certificats d'inscription au Patrimoine immatériel de l'UNESCO;
- l'organisation à Bruxelles, avec la Commission flamande, de la réunion régionale européenne préparatoire au Forum des Jeunes se tenant traditionnellement en prélude à la Conférence générale de l'UNESCO;
- la contribution financière à la tenue à Bruxelles de la réunion des membres du Comité international du Programme Hydrologique International;
- et l'organisation à Mons avec le Mundaneum, d'un séminaire de sensibilisation au Programme «Mémoire du Monde» de l'UNESCO.

La Commission flamande semble bien fonctionner également et organise également ses propres activités mais je ne dispose pas d'informations détaillées sur son fonctionnement.

Question n° 158 de Mme Barbara d'Ursel de Lobkowicz du 14 novembre 2016 :

La thérapie par l'animal et l'hippothérapie en faveur des personnes handicapées

Les effets bénéfiques des animaux sont reconnus depuis bien longtemps en cas de handicap physique mais aussi en cas de handicap mental et de troubles du comportement. Caresser un chat, un chien est bon pour notre santé et de nombreuses études scientifiques démontrent que la présence d'un animal est un soutien psychologique indéniable pour les personnes, enfants ou adultes, en situation de handicap physique ou psychique.

Parmi ces animaux, les chevaux occupent une place tout à fait particulière et l'on constate que l'équithérapie ou hippothérapie est fréquemment utilisée dans la prise en charge de personnes atteintes d'autisme. En effet, les enfants souffrant de troubles autistiques rencontrent souvent des difficultés à interagir avec leurs pairs et les adultes. Leurs interactions semblent facilitées lorsque le contact s'établit avec un cheval. En effet, sentir un cheval, le toucher, l'apprivoiser pour enfin se laisser porter par lui constitue une expérience en soi. La chaleur de l'animal, le rythme rassurant de son pas, la relation de confiance qui s'établit petit à petit vont produire un bien-être visible. L'animal participe aussi au phénomène de socialisation ; ce n'est pas un objet, c'est un être vivant et sensible qui a ses réactions et avec lequel un accord doit être obtenu

Pour toutes ces raisons s'est développée l'hippothérapie. Cette méthode a été mise au point d'abord en Allemagne, en Suisse et en Autriche dans les années 60 avant de se répandre au Canada et aux États-Unis. En France, l'équithérapie fait l'objet d'une formation paramédicale ou médico-sociale de base, délivrant un diplôme reconnu par l'état.

En Belgique, elle est pratiquée depuis plus de 25 ans. Bruxelles et sa périphérie comptent de nombreux centres équestres adaptés aux personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, d'une mobilité réduite ou d'invalidité. De plus en plus de manèges proposent en effet des séances d'hippothérapie. C'est le cas du Manège du Possible à Boitsfort ou encore du Pony Paradise à Anderlecht.

Madame la Ministre, Je souhaiterais faire le point sur la politique pratiquée par la Commission communautaire française face à la thérapie par l'animal et plus précisément face à l'hippothérapie en faveur des handicapés, qu'ils soient physiques mais aussi mentaux.

Voici mes questions :

- Existe-t-il des initiatives et projets encouragés par la Commission communautaire française et si oui, lesquels?
- 2) Avez-vous des projets ou avez-vous été contactée pour des projets d'hippothérapie ou de thérapie par l'animal en faveur de centres pour handicapés ?
- 3) Pensez-vous encourager ce type d'initiatives et avezvous prévu des subsides spécifiques pour cela ?

Réponse :

Je vous remercie pour votre question orale relative à la thérapie par l'animal et l'hippothérapie en faveur des personnes handicapées. Je me réjouis de constater que cette pratique est de plus en plus développée en Belgique et notamment en Région bruxelloise puisque cela permet aux personnes en situation de handicap de s'épanouir à travers des activités adaptées. Comme vous le rappelez, l'hippothérapie permet également une prise en charge particulière de jeunes autistes en favorisant un lien avec l'animal. Et c'est cette interaction particulière qui encourage souvent par la suite leur socialisation. Au vu des résultats positifs déjà

démontrés, je ne peux qu'encourager le développement de ce genre de pratique.

Je me permets de répondre à vos trois questions par une réponse globale mais pour laquelle la nuance est de mise. Actuellement, aucun projet d'hippothérapie au sens strict n'est financé de manière direct via une subvention initiative. Le Service PHARE a bien été sollicité il y a deux ans par le centre d'hippothérapie de Watermael-Boitsfort. Mais s'agissant de matériel d'équipement, la demande a dû être réorientée vers le service Sport.

Mais il est important de préciser que beaucoup de bénéficiaires accueillis dans les différents centres subventionnés par le Service PHARE pratiquent l'hippothérapie. Si certains assistent à ces activités en famille, la plupart du temps, c'est le centre lui-même qui organise cette activité dans le cadre des sorties programmées chaque semaine ou mensuellement. Le budget global de fonctionnement permet en effet aux centres d'assurer la participation de ses bénéficiaires à différentes activités. D'après les informations recueillies par le Service PHARE, une quinzaine de centres proposent ainsi l'hippothérapie :

- Les centres de Jour pour Adultes : « Espoir et Joie »,
 « Anaïs », « Facere », « Farra », « Les Platanes »,
 etc.
- Les centres d'hébergement : « La Passerelle », « Les Bolets », « Hama 1 », « l'IRAHM » ou encore l'IRSA.

Cela concerne donc tant les centres de jour que d'hébergement, les centres pour adultes que les centres pour enfants.

Dans le cadre des budgets initiatives, il faut bien évidemment être attentif afin d'éviter par principe le double subventionnement. Par exemple, pour l'asbl Aréam qui propose des activités de musicothérapie, le Service PHARE ne prend pas en compte les frais liés aux actions en faveur de personnes handicapées des centres mais uniquement les autres activités.

Je tiens à souligner néanmoins que deux projets spécifiques sont financés sur les budgets initiatives. Ils s'inscrivent dans le cadre des structures PACT (Participation par l'ACTivité) qui devraient être reconnues dans le cadre d'un futur arrêté d'application du décret « Inclusion » :

- L'asbl « Cheval et Forêt » qui a pour but la promotion du cheval de trait et sa réintroduction dans la Région bruxelloise, propose des activités pédagogiques à destination des écoles et des écoles d'enseignement spécialisé sur le site du Rouge Cloître à Auderghem. Elle porte un projet spécifique qui permet à six jeunes ayant une déficience intellectuelle de participer comme tous les autres travailleurs de l'asbl aux tâches de gestion de la ferme et aux animations scolaires et de loisirs, (subvention : 30.000 € /an).
- Le projet « Poni Citv » organise quant à lui des activités autour d'une mini ferme urbaine inclusive, axée d'une part sur les animaux (et plus particulièrement les poneys) et d'autre part sur

l'agriculture urbaine (potager collectif, culture de petits fruits, verger) en lien avec le quartier. Des personnes présentant une déficience intellectuelle y sont associés en tant assistants pour les activités proprement dites et pour les soins aux animaux. Ce projet bénéficie ainsi d'une subvention de 30.000 €/an pour la seconde année consécutive.

Bien évidemment, je suis consciente qu'il ne s'agit pas d'hippothérapie à proprement parler mais je pense que le soutien à ce genre d'activité est incontournable tant les effets positifs sont constatés sur le comportement des personnes en situation de handicap. Cela les apaisent, les socialisent et les responsabilisent également. Ils développent ainsi leurs compétences à travers des activités en lien avec les animaux, la nature et l'environnement, et c'est essentiel.

Question n° 160 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 29 novembre 2016 :

Les Relations internationales de la Commission communautaire française : Recentrage des pays partenaires prioritaires et thématiques privilégiées

Wallonie-Bruxelles International a été institué suite à l'accord de coopération tripartite du 20 mars 2008 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Elle a entre autres pour mission la gestion des Relations internationales de la Commission communautaire française.

Sur des recettes totales estimées à plus de 68 millions, une dotation annuelle de 232.000 € est versée à WBI avec un crédit budgétaire spécifiquement dédié à l'action internationale de la Commission.

Bien sûr, compte tenu des budgets consacrés aux Relations internationales, la limitation dans le nombre de partenaires est largement compréhensible. Dès lors, à travers l'action de WBI, la Commission communautaire française est aujourd'hui représentée dans 16 accords bilatéraux répartis entre 10 partenaires du Nord et 6 partenaires du Sud et est impliquée avec différents pays partenaires dans les thématiques relatives à la Formation professionnelle, à la Santé et aux Affaires sociales via les commissions mixtes.

Madame la Ministre, en réponse à une précédente interpellation du Parlement, vous nous dressiez en juillet dernier le bilan des projets en cours et les objectifs atteints de même que les efforts à poursuivre.

Je m'interroge maintenant sur la poursuite des grands objectifs en matière de coopération, comme en témoigne le discours de la Ministre-Présidente lors de sa Déclaration de Politique générale. L'un des points abordés concernait la redéfinition des pays prioritaires et un recentrage des thématiques de la Commission communautaire française dans ses relations internationales.

Dès lors, pouvez-vous m'éclairer sur l'état de votre réflexion et de vos avancées sur les points suivants :

Au vu des moyens limités mais du nombre toujours plus croissant des besoins des populations et sur un nombre toujours plus important de thématiques, nous nous interrogeons sur la stratégie que compte adopter le Collège en 2017 pour répondre de manière efficace à la plupart des considérations qui précèdent. Quels sont donc les pays jugés prioritaires par le Collège et sur quelles thématiques les actions et les partenariats s'appuieront-elles ?

Le mot qui avait précisément utilisé lors de la Déclaration de Politique générale était celui de « recentrage » des pays partenaires. Dès lors, quels sont les pays pour lesquels la coopération sera abandonnée et sur quelles thématiques ces partenariats reposaientils ? Doit-on également entendre par là le glas de la prospection de nouveaux partenaires ? Cela ne vient-il pas en contradiction avec l'exposé selon lequel les besoins des populations sont toujours de plus en plus urgents ?

Enfin, en partenariat avec la Fédération des Services sociaux, la Commission communautaire française opère dans l'échange de bonnes pratiques avec la Mairie de Bucarest pour l'amélioration des services dispensés par les organisations d'aide alimentaire. En effet, cinq cantines sociales à Bucarest préparent et distribuent quotidiennement de la nourriture aux personnes défavorisées. A ce sujet, la Ministre peut-elle préciser les résultats engrangés par ces échanges de pratiques ?

Réponse:

En ce qui concerne les relations bilatérales, la Commission communautaire française possède des accords internationaux avec 13 pays ou régions autonomes et développe ainsi, via WBI, des relations continues avec 12 pays différents.

Le but est de consolider les relations avec les pays partenaires et d'améliorer la qualité des collaborations en tenant compte de l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées et de nouvelles problématiques sociétales, en lien avec les compétences de la Commission communautaire française. Ces coopérations internationales mettent également en avant le savoir-faire des Bruxellois francophones à l'étranger, la plupart des projets étant portés par le monde associatif bruxellois francophone.

Nous poursuivrons les 3 grands objectifs que nous nous étions fixés en début de législature et que la Ministre-Présidente a rappelés dans sa déclaration de rentrée. Ces réformes sont par ailleurs déjà entamées.

Premièrement, nous avons davantage recentré les subventions de WBI sur les projets qui ont directement un lien avec la coopération internationale plutôt que des événements situés sur le territoire bruxellois. Aujourd'hui, la totalité des projets que la Commission communautaire française a subventionnés via WBI sont dans ce cas.

C'est désormais aussi le cas de 65 % des subsides initiatives se trouvant sur des AB Commission communautaire française. Auparavant, 90 % de ces subsides étaient consacrés à l'organisation de colloques à Bruxelles ou à la participation d'opérateurs bruxellois à des colloques à l'étranger.

Le second objectif a été réalisé, il s'agissait d'un ciblage plus précis des projets sur les thématiques de la Commission communautaire française. C'est chose faite puisque, fin 2016, on dénombrait dans les projets Commission communautaire française à WBI, 9 projets en lien avec la santé, 9 en lien avec la politique des personnes handicapées, 5 concernant la formation professionnelle et l'enseignement, 4 sur l'Action et la Cohésion sociale, 1 projet culturel et 1 projet transversal.

La Commission communautaire française participe également, via WBI, au travail et au financement d'institutions mettant en avant la francophonie et la culture comme l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone, la Commission Belge francophone et germanophone de ('UNESCO, la Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale et le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris.

Enfin, l'accent a été mis prioritairement sur des projets dans les pays avec lesquels la Commission communautaire française a des accords ou ceux avec lesquels elle possède une commission mixte. Alors que l'on constatait une trop grande dispersion des subsides, désormais, 95 % des subventions concernent des pays avec lesquels la Commission communautaire française a des accords ou, en tout, cas, participe aux Commissions mixtes.

Il faut remarquer que si un recentrage a été nécessaire, nous n'avons abandonné aucun partenariat. Un nouveau projet de coopération a d'ailleurs débuté avec le Vietnam en 2015 et un accord Commission communautaire française-Tunisie devrait voir le jour dans le courant de cette année.

En ce qui concerne le projet d'échanges entre la Commission communautaire française et la Mairie de Bucarest, L'objectif général du projet est de soutenir des échanges de pratiques pour améliorer les services dispensés par les organisations d'aide alimentaire.

En Région de Bruxelles-Capitale, les acteurs de la coopération sont d'une part la Fédération des Services sociaux qui anime la Concertation Aide Alimentaire et d'autre part les associations de terrain actives dans l'aide alimentaire : distributeurs de colis de vivres, restaurants sociaux et épices sociales. A Bucarest, les bénéficiaires de la coopération seront les cinq cantines sociales qui préparent et distribuent quotidiennement de la nourriture aux personnes les plus défavorisées.

La première étape du projet a consisté à analyser de part et d'autre le fonctionnement de l'aide alimentaire.

C'est ainsi que quatre experts de Bruxelles ont mené une mission à Bucarest les 16-19 novembre 2015 et trois experts de Bucarest ont été accueillis à Bruxelles les 25-27 octobre 2016. A Bucarest, ont été visités des projets coordonnés par la Mairie de Bucarest et d'autres gérés par des associations. Il ressort des rencontres que la Mairie de Bucarest souhaite développer de nouveaux projets et de nouvelles manières de faire de l'aide alimentaire. Comme projet spécifique, la Mairie a ciblé le développement d'une banque alimentaire. Quant aux associations visitées, elles ont montré de l'intérêt sur la gestion et l'utilisation du Fonds européen d'aide aux plus démunis, le travail et le fonctionnement des épiceries sociales, les formations sur la gestion des cuisines, le projet "Bourse aux dons" et les ateliers nutrition-santé mis en place par la Fédération des Services sociaux au profit des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

A Bruxelles, l'Administration de la Commission communautaire française et la Fédération des Services sociaux ont accueilli une délégation composée de représentants de la Mairie de Bucarest et de l'association Parada. Plusieurs activités ont été organisées, dont une visite de la Banque alimentaire Bruxelles-Brabant, du marché matinal de Bruxelles (projet Dream) et de structures d'aide alimentaire (restaurants sociaux, épiceries sociales et distributions de colis), une présentation du fonctionnement de l'aide alimentaire et des projets Bourse aux dons et Solifood et une participation à une plénière de la Concertation Aide Alimentaire de la Fédération des Services sociaux. En clôture de cette mission, les différents partenaires du projet ont soumis des propositions pour les collaborations à développer en 2017:

- Création à Bucarest d'une Banque alimentaire et de restaurants sociaux;
- Mise en place à Bucarest d'une concertation public/société civile sur l'aide alimentaire;
- Participation au Fonds européen d'aide aux plus démunis:
- Étude du fonctionnement du service de distribution de repas à domicile.

Question n° 167 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

- 7. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
- 8. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2016?
- 9. Pour chacune de ces associations, pourriezvous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Je vous prie de trouver dans les tableaux ci-joints, les informations demandées, et ce, pour toutes les compétences dont j'ai la charge.

Annexe à la réponse de la question n° 167 de M. Marc Loewenstein du 25 janvier 2017

Allocation de base 0000 80 301.3132 du Service à gestion séparée « Service PHARE » destinée à financer des initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées

Budget 2016 = 1.205.000 €

En blanc = arrêtés de la Membre du Collège

En jaune = arrêtés du

Collège

Bénéficiaire	Adrresse	Montant subvention	Objet	Subsidiés depuis
Ecole de Cirque	Rue Picard, 3 à 1000 Bruxelles	15.000,00	Projet Handicirque	plus de 5 ans
Créahm-BXL	Chaussée de Neerstalle, 178 à 1190 Bruxelles	20.000,00	Fonctionnement	plus de 5 ans
IRHAM	Avenue Dumont, 40 à 1200 Bruxelles	85.000,00	Kaligrav	plus de 5 ans
Vivre et grandir / St-Raphaël	Rue de Molenbeek, 1228 à 1080 Bruxelles	43.000,00	Activités du service d'accompagnement	plus de 5 ans
Sisahm	Chaussée de Roodebeek, 128 à 1200 Bruxelles	36.000,00	Soutien à la parentalité des PH	2015
Saphir (projet communication)	Avenue Joseph Baeck 76 bte 29 à 1080 Bruxelles	3.000,00	Ateliers communication T21	2013
CoMALSO	Avenue Gabriel Emile Lebon 38 bte 9 à 1160 Bruxelles	5.000,00	Fonctionnement	2015
Cheval et Forêt	Rue du Rouge-Cloître 5 à 1160 Bruxelles	20.000,00	Fonctionnement (inclusion PH)	2015
ACFI	Chaussée de Boondael, 6 bte 14 à 1050 Bruxelles	149.200,00	Projet Cap Inclusion	2016
Diversicom	Rue Général Gratry, 66 à 1030 Bruxelles	25.000,00	facilitation à l'emploi de PH	2015
SPF Sécurité sociale	Boulevard du Jardin Botanique, 50 1000 Bruxelles	9.569,25	European Disability Card	2016
PUSH	Rue des Pères Blancs, 4 à 1040 Bruxelles	100.000,00	Fonctionnement (volontariat PH)	plus de 5 ans
Fauteuils volants	Avenue Oraban, 225 à 1150 Bruxelles	25.000,00	Activités de loisirs inclusives	plus de 5 ans
Zig Zag (Couleur Café)	Avenue Ernest Claes, 4 à 1160 Bruxelles	9.000,00	Accessibilité PMR Festival Couleur café	plus de 5 ans
			Accompagnement jeunes déficients	
l see	Rue de la Mutualité, 116 à 1180 Bruxelles	15.000,00	visuels	plus de 5 ans

KWA	Rue Leon Dopéré 67 à 1090 Bruxelles	1.000,00	Festival jam in Jette	plus de 5 ans
	Avenue Franklin Roosevelt 143 bte 19 à 1050			
AREAM	Bruxelles	2.000,00	Activités du centre de musicothérapie	plus de 5 ans
			Santé communautaire PH sourdes et	
Pissenlits	Chaussée de Mons 192 à 1070 Bruxelles	4.500,00	malentendantes	plus de 5 ans
SAPHAM (Ocapi)	Place des Barricades, 1 à 1000 Bruxelles	11.100,00	Projet OCAPI	2014
Reci (Ocapi)	Rue Fiers, 1 à 1030 Bruxelles	10.900,00	Projet OCAPI	2014
SUSA-Bruxelles (Ocapi)	Rue d'Enghien 40 à 1080 Bruxelles	12.100,00	Projet OCAPI	2014
Famisol (Ocapi)	Rue Martin V, 22 à 1200 Bruxelles	10.500,00	Projet OCAPI	2014
Saphir (Ocapi)	Avenue Joseph Baeck 76 bte 29 à 1080 Bruxelles	9.900,00	Projet OCAPI	2014
Triangle Bruxelles(Ocapi)	Chaussée de Waterloo, 1504 à 1180 Bruxelles	14.600,00	Projet OCAPI	2014
Badje	Rue de Bosnie, 22 à 1060 Bruxelles	15.000,00	Bruxelles-Intégration	plus de 5 ans
			Promotion économique des entreprises	
FEBRAP	Trassersweg, 347 à 1120 Bruxelles	50.000,00	de travail adapté	2015
			Centre de ressource Sexualité et	
FLC planning familial	Rue de la Tulipe, 34 à 1050 Bruxelles	45.000,00	Handicap	plus de 5 ans
Braise	Rue de Neerpede, 165 à 1070 Bruxelles	8.500,00	Plateforme vieillissement de la PH	2016
Gratte	Rue de Parme, 86 à1060 Bruxelles	7.500,00	Projet "disparition"	2016
Bataclan	Avenue Général Bernheim, 31 à 1040 Bruxelles	13.000,00	Travail en réseau autour de la PH	2015
вме	Place de Belgique, 1 à 1020 Bruxelles	54.000,00	Fête inclusive des familles	2016
			Fonctionnement du service "jeunes	
Jeunes Aidants proches Bxl	Boulevard de Smet de Nayer, 578 à 1020 Bruxelles	20.000,00	aidants proches"	2016
JEST	Avenue de la Tenderie, 62 bte A à 1170 Bruxelles	125.000,00	Maison Farilu	plus de 5 ans
Inclusion	Avenue Giraud, 24 à 1030 Bruxelles	17.500,00	Projet Fratriha	2016
			Cellule de mise à l'emploi de personnes	
Ferme Nos Pilifs	Trassersweg, 347 à 1120 Bruxelles	63.500,00	autistes	2016
Pony city	Chaussée d'Alsemberg, 1228 à 1180 Bruxelles	30.000,00	Fonctionnement	2015
Royal Set-Jet Fleur Bleue	Rue Audrey Hepburn, 10 bte 7 à 1090 Bruxelles	1.615,00	projet Handisport	2016
Hockey Together	Vieille Rue du Moulin, 230 à 1180 Bruxelles	8.700,00	projet Handisport	2016
Centre sportif de la Woluwe	Avenue Emmanuel Mounier, 87 à 1200 Bruxelles	2.135,00	projet Handisport	2016
Bruxelles Est Volley Club	Boulevard du Souverain, 103 à 1160 Bruxelles	4.500,00	projet Handisport	2016
Brussels-5-a-side	Avenue du Derby, 63/11 à 1050 Bruxelles	3.050,00	projet Handisport	2016

Brussels Basketball	Rue Paul Janson, 13 à 1120 Bruxelles	5.000,00	projet Handisport	2016
			accessibilité PMR au Brussels Summer	
Festival des musiques de BXL	Avenue du Gros Tilleul, 2 à 1020 Bruxelles	5.000,00	Festival	2012
EOP	Rue des Trois Tilleuls 57 à 1170 Bruxelles	5.000,00	Best of EOP à Uccle 16 et 17/9/16	plus de 5 ans
Saphir	Avenue Joseph Baeck 76 bte 29 à 1080 Bruxelles	26.500,00	Inclusion scolaire	2016
Inclusion (Ex Afrahm)	Avenue Albert Giraud 24 à 1030 Bruxelles	1.000,00	journée des familles	plus de 5 ans
Participate	Avenue du Bourget 3 à 1140 Bruxelles	5.000,00	fonctionnement co-financement CAP48	2016
LUAPE	Avenue Parmentier, 19 bte 8 à 1150 Bruxelles	6.500,00	Ludothèque adaptée	plus de 5 ans
AMT Concept	Rue Auguste Renoir 5 bte 4 à 1140 Bruxelles	1.000,00	libercity	plus de 5 ans
Ricochet	Avenue de Broqueville 270 bte 1 à 1200 Bruxelles	1.000,00	colloque Créer du lien, un acte citoyen	2009
			audiodescription pour aveugles et	
Audioscenic	Rue de la Mutualité, 116 à 1180 Bruxelles	4.000,00	malvoyants	plus de 5 ans
FFSB	Avenue Marnix 19A bte 25 à 1000 Bruxelles	1.000,00	Journée des sourds	2010
			colloque 50 ans d'histoire du logement	
ANLH	Rue le da Fleur d'Oranger 1 bte 213 à 1150 Bruxelles	1.000,00	PMR et alors ?	2016
Molengeek	Place de la Minoterie 10 à 1080 Bruxelles	5.000,00	Hakathon	2016
FFSB	Avenue Marnix 19A bte 25 à 1000 Bruxelles	3.000,00	Festival International du Film de BXL	2010
ASPH	Rue Saint-Jean 32-38 à 1000 Bruxelles	1.000,00	campagne 2016 ma vie est un exploit	2009
AP3	Rue de l'Aurore 98 à 5100 Jambes	1.000,00	colloque burn-out parental	2010

Annee : 2016

A.B.: 22.1.0.33.01 (22 001 00 03) 814000 €

ASSOC	RUE	NUM	СР	VILLE/COMMUNE	MONTANT	Subventionné depuis
ABBEYFIELD	Chaussée de Wavre	490	1040	Etterbeek	23.000,00	2013
ACCUEIL MONTFORT	Rue de l'Eglise Saint-Pierre	12-18	1090	Jette	8.662,61	2016
ACCUEIL MONTFORT	Rue de l'Eglise Saint-Pierre	12-18	1090	Jette	4.755,39	2016
Action Intersectorielle Développement Durable Egalité Solidarité (AIDDES)	rue de Hennin	4 a	1050	Ixelles	5.000,00	2016
AFRICAN CULTURE PROMOTION MIX	rue Emile Claus	49	1050	BRUXELLES (IXELLES)	2.000,00	2015
AGENCE ALTER	Rue Guillaume Tell	57	1060	BRUXELLES (SAINT- GILLES)	8.925,00	plus de 5 ans
Aidants Proches Bruxelles	Boulevard de Smet de Naeyer	578	1020	Bruxelles	25.000,00	2016
AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	rue des braves	21	1081	BRUXELLES	6.200,00	2016
Anneessens Wake Up	Rue de la Senne	62	1000	Bruxelles	2.000,00	2016
AOP Bruxelles Ouest	square Cardinal Cardijn	6	1020	Bruxelles	6.000,00	2016
ARTICLE 27	rue de Lisbonne	31	1060	BRUXELLES	6.200,00	plus de 5 ans
ARTICLE 27	rue de Lisbonne	31	1060	BRUXELLES	5.000,00	plus de 5 ans
Asblissimo	Avenue du Col-Vert	3	1170	Watermael-Boitsfort	6.000,00	2016
Association Belge des Professionnels Musulmans (ABPM)	Rue de la Loi	42	1040	Bruxelles	2.500,00	2015
Au Ryad	Rue de Fiennes	72	1070	Anderlecht	3.000,00	2016
CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CDCS)	Rue de l'Association	15	1000	Bruxelles	15.000,00	plus de 5 ans
CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES (CPVCF)	Boulevard de l'Abattoir	28	1000	Bruxelles	4.755,39	2016
CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES (CPVCF)	Boulevard de l'Abattoir	28	1000	Bruxelles	8.662,61	2016
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN SANTE PUBLIQUE - CERESP	roue de Lennik	808	1070	Bruxelles	5.000,00	2016
CENTRE PÉDAGOGIQUE PAROLES	chaussée de Haecht	37/39	1210	SAINT JOSSE	10.000,00	2012
CHÈVREFEUILLE	Rue Lesbroussart	104-106	1050	Ixelles	8.867,78	2016
CHÈVREFEUILLE	Rue Lesbroussart	104-106	1050	Ixelles	5.065,17	2016
CLAP ÉDUCATION	Avenue Guillaume Gilbert	5	1050	Ixelles	7.750,00	plus de 5 ans
COMMISSION NATIONALE POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CNDE)	Quai de Willebroeck	33	1000	Bruxelles	1.170,00	2016
COMPAGNONS DEPANNEURS	rue de la Glacière	37	1060	SAINT-GILLES	6.100,00	plus de 5 ans
CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE asbi	Rue Mercelis	27	1050	Ixelles	7.000,00	2013

BQR N° 7 (2016-2017)

Créativité, Initiative, Travail - CIT	rue de la Pacification (Galerie Pacific 16)	2	1210	Bruxelles	5.000,00	2015
DIVERS-CITY	rue du Lavoir,	31	1000	BRUXELLES	6.100,00	2015
D.U.N.E DEPANNAGES D'URGENCES DENUIT ET ECHANGES	Rue des Foulons	47	1000	Bruxelles	11.000,00	plus de 5 ans
EPISOL	Place Saint-Vincent	1	1140	Evere	6.000,00	2015
ESPACE CRE-ACTION - La Roseraie	chaussée d'Alsemberg,	1299	1180	UCCLE	5.000,00	2016
FEDERATION DES MAISONS D'ACCEUIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS - ABRI	Rue des Champs Elysées	13	1050	Ixelles	8.228,00	2016
FEDERATION DES MAISONS D'ACCEUIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS - ABRI	Rue des Champs Elysées	13	1050	Ixelles	7.800,00	2016
Forest Nouvelle Génération	Rue Saint-Denis	276	1190	Forest	5.000,00	2016
FORMATION INSERTION JEUNES	Rue Franz Gaillard	2	1060	BRUXELLES	8.000,00	2016
FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	rue Fernand Bernier	40	1060	BRUXELLES	14.500,00	plus de 5 ans
FRIENDLY FOOT	boulevard de Smet de Naeyer	39	1090	BRUXELLES (JETTE)	5.000,00	2015
GARANCE (Arrêté modificatif)	boulevard du Jubilé	155	1080	Bruxelles	12.000,00	plus de 5 ans
GARANCE	boulevard du Jubilé	155	1080	Bruxelles	5.000,00	plus de 5 ans
GENRES PLURIELS	rue de Locht	108	1030	Bruxelles	3.100,00	2013
GROUPE SANTÉ JOSAPHAT asbl	rue Royale Sainte Marie	70	1030	SCHAERBEEK	12.000,00	2016
Gün Günna	Place Marguerite d'Autriche	9	1083	Ganshoren	1.100,00	2016
@Home 18-24	Avenue du Roi	190	1190	FOREST	8.012,92	2016
@Home 18-24	Avenue du Roi	190	1190	FOREST	3.700,00	2016
INFOR-HOMES BRUXELLES	boulevard anspach	59	1000	BRUXELLES	2.500,00	plus de 5 ans
Isala	Avenue Paul Dejaer	22	1060	Saint-Gilles	6.000,00	2016
LA MAISON RUE VERTE	rue Verte	42	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	4.548,88	2016
LA MAISON RUE VERTE	rue Verte	42	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	17.051,67	2016
L'ANGE GARDIEN	avenue Secrétin	11-13	1090	Bruxelles	6.000,00	2016
La Troupe du Possible	Waelhem	68	1030	Schaerbeek	6.000,00	2016
LE CAIRN	chaussée de Neerstalle	323	1190	BRUXELLES	70.000,00	plus de 5 ans
LE CHANT D'OISEAU	Avenue du Chant d'Oiseau	42	1150	Woluwe-Saint-Pierre	8.320,67	2016
LE CHANT D'OISEAU	Avenue du Chant d'Oiseau	42	1150	Woluwe-Saint-Pierre	4.239,10	2016
Le Petit Vélo Jaune	rue Théophile Vander Elst	132	1170	Watermael-Boitsfort	10.000,00	2014
LES TROIS POMMIERS	Avenue des Casernes	41	1040	Etterbeek	8.867,78	2016
LES TROIS POMMIERS	Avenue des Casernes	41	1040	Etterbeek	5.065,17	2016
LIGUE ALZHEIMER	rue Montagne Sainte Walburge	4b	4000	LIEGE	25.000,00	plus de 5 ans

L'ILOT	Chaussée de Charleroi	160	1060	Saint-Gilles	8.252,28	2016
L'ILOT (L'Ilot 160)	Chaussée de Charleroi	160	1060	Saint-Gilles	4.135,84	2016
L'ILOT (Ilôt 38)	Rue Locquenghien	38	1000	Bruxelles	4.135,84	2016
L'ilot	Chaussée de Charleroi	160	1060	Saint-Gilles	12.000,00	2016
L'ILOT	Rue Locquenghien	38	1000	Bruxelles	8.252,28	2016
MAISON ARC-EN-CIEL Rainbow House	marché aux charbons	42	1000	BRUXELLES	4.000,00	2013
MAISON D'ACCUEIL DES PETITS RIENS	Rue du Prévôt	30-32	1050	Ixelles	5.900,00	2016
MAISON D'ACCUEIL DES PETITS RIENS	Rue du Prévôt	30-32	1050	Ixelles	11.090,43	2016
MAISON DE LA FAMILLE asbi	Rue de Liedekerke	112	1210	Saint-Josse-ten-Noode	6.000,00	2013
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	rue de fierlant	2	1190	BRUXELLES	8.000,00	2013
MAISON MEDICALE SANTE ET BIEN-ETRE	Rue Docteur Elie Lambotte	35	1030	Schaerbeek	10.000,00	2016
Nativitas	rue Haute	116	1000	Bruxelles	10.000,00	2016
OEUVRE DE L'HOSPITALITÉ	Rue de la Violette	24	1000	Bruxelles	9.859,42	2016
OEUVRE DE L'HOSPITALITÉ	Rue des Charpentiers	5	1000	Bruxelles	10.030,40	2016
OEUVRE DE L'HOSPITALITÉ (Home Victor du Pré)	Rue des Charpentiers	5	1000	Bruxelles	6.820,56	2016
OEUVRE DE L'HOSPITALITÉ (Home Baudouin)	Rue de la Violette	24	1000	Bruxelles	6.562,41	2016
OEUVRES SOCIALES DE L'ARMÉE DU SALUT EN BELGIQUE	Boulevard d'Ypres	24	1000	Bruxelles	9.600,00	2016
OEUVRES SOCIALES DE L'ARMÉE DU SALUT EN BELGIQUE	Boulevard d'Ypres	24	1000	Bruxelles	10.064,59	2016
OEUVRES SOCIALES DE L'ARMÉE DU SALUT EN BELGIQUE (Maison de la mère et de l'enfant)	Chaussée de Drogenbos	225	1180	Uccle	4.800,00	2016
OEUVRES SOCIALES DE L'ARMÉE DU SALUT EN BELGIQUE (Foyer Georges Motte)	Boulevard d'Ypres	24	1000	Bruxelles	6.872,19	2016
OEUVRES SOCIALES DE L'ARMÉE DU SALUT EN BELGIQUE	Chaussée de Drogenbos	225	1180	Uccle	8.867,78	2016
PASSAGES	H. Vandermaelen	6	1150	Bruxelles	6.000,00	2016
PLATE-FORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT	Rue Royale	11	1000	Bruxelles	7.000,00	plus de 5 ans
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	Rue Jourdan	151	1060	SAINT-GILLES	6.000,00	plus de 5 ans
PRAXIS	rue Puits en Stock	63	4020	Liège	30.000,00	2012
PROMOFOR	avenue de la couronne	25	1050	IXELLES	16.250,00	plus de 5 ans
RUELLE (LA)	rue St Alphonse	20	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	15.000,00	plus de 5 ans
Schweitz'Air	Avenue du Haut-Champ	4	1082	Berchem-Sainte-Agathe	2.000,00	2016
SERVICE INTÉGRÉ DE SOINS À DOMICILE DE BRUXELLES (SISD-BRUXELLES)	Boulevard de l'Abattoir	27	1000	Bruxelles	10.000,00	2016
SIDA'SOS	square de l'Aviation,	7A	1070	ANDERLECHT	2.839,84	2016
SOS INCESTE BELGIQUE	avenue Hansen Soulie,	76	1040	BRUXELLES	12.500,00	plus de 5 ans

SOURCE	Rue de la Senne	78	1000	Bruxelles	5.000,00	2016
SOURCE	Rue de la Senne	78	1000	Bruxelles	4.755,39	2016
Source d'Harmonie	Avenue de Jette	142	1090	Jette	2.000,00	2016
SOURCE	Rue de la Senne	78	1000	Bruxelles	8.662,61	2016
Touche Pas à Ma Pote	avenue Winston Chruchill	22	1180	Bruxelles	20.000,00	2015
WOMAN ' DO	rue du Pinson	12	1170	Bruxelles	6.000,00	2014

Plus de 6200€ avec l'accord du gourvernement

Annee : 2016

A.B.: 22.4.0.33.17 (22 004 00 05)

317000€

ASSOC	RUE	NUM	СР	VILLE/COMMUNE	MONTANT	Subventionné depuis
1 TOIT 2 AGES	rue Sneessens	16	1040	Bruxelles	7.000,00	plus de 5 ans
30+30	avenue des désirs	9	1140	EVERE	6.000,00	2013
Aidants Proches Bruxelles	Boulevard de Smet de Naeyer	578	1020	Bruxelles	21.600,00	2016
AIGUILLAGES	rue Gustave Defnet	45	1060	SAINT-GILLES	6.000,00	plus de 5 ans
ATOLL	avenue E. Van Becelaere	146	1170	Bruxelles	10.000,00	plus de 5 ans
Centre Culturel Omar Khayam Recherches - Échanges Belgo-Iraniens	Avenue Ducpétiaux	6	1060	Saint-Gilles	5.000,00	2015
CENTRE D'APPUI AUX SERVICES DE MEDIATION DE DETTES de la Région de Bruxelles-Capitale asbl	Boulevard du Jubilé	153- 155	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5.000,00	2015
CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES (CPVCF)	Boulevard de l'Abattoir	28	1000	Bruxelles	5.000,00	plus de 5 ans
CHANGE	rue de la Clinique	21	1070	Anderlecht	12.000,00	2016
COLLECTIF CONTRACEPTION - SANTÉ DES FEMMES asbl	Avenue des Celtes	50	1040	Etterbeek	1.000,00	2016
ENTR'AIDE DES MAROLLES	Rue des Tanneurs	169	1000	Bruxelles	11.000,00	2014
ENTRE DEUX	boulevard d'Anvers	20	1000	Bruxelles	14.000,00	2013
FACULTÉ D'AIMER - CENTRE DE PLANNING FAMILIAL asbi	Place Jean-Baptiste Carnoy	16	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2.000,00	2015
FÉDÉRATION DE L'AIDE ET DES SOINS A DOMICILE (FASD)	Rue Bara	175	1070	Anderlecht	2.500,00	2016
FEDERATION DES MAISONS D'ACCEUIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS - ABRI	Rue des Champs Elysées	13	1050	Ixelles	10.000,00	2016
Fédération Indépendante des Seniors	rue Jean-Baptiste Mosselmans	17	1140	Evere	4.000,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	11.000,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	13.500,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	44.150,00	plus de 5 ans
GROUPE D'ACTION DES CENTRES EXTRA-HOSPITALIERS PRATIQUANT L'AVORTEMENT (GACEHPA)	rue de la Tulipe	34	1050	IXELLES	6.200,00	plus de 5 ans
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines (GAMS Belgique)	Rue Gabrielle Petit	6	1080	BRUXELLES	5.000,00	2015
HISSER HAUT - SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	rue de la Concorde	56	1050	Bruxelles	22.000,00	plus de 5 ans
INTACT	rue des Palais	154	1030	BRUXELLES	16.000,00	2011
Labolobo	Rue Dansette	47	1090	Jette	1.500,00	2015
Le Petit Vélo Jaune	rue Théophile Vander Elst	132	1170	Watermael-Boitsfort	7.000,00	2014
Les Samaritains	rue Léopold Courouble	28	1030	Schaerbeek	3.500,00	2015

L'Union des Femmes Libres pour l'Egalité des Droits	rue Docteur de Meersman	30	1070	Bruxelles	3.000,00	2013
MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SERVICE EUROPÉEN DES UNIVERSITAIRES LATINO- AMÉRICAINS - CASA DE AMÉRICA LATINA, S.E.U.L.	Rue du Collège,	27	1050	IXELLES	6.000,00	plus de 5 ans
Médecins du Monde Belgique - Dokters van de wereld	Rue Botanique	75	1210	Saint-Josse	12.400,00	2013
MISSION LOCALE DE MOLENBEEK (AMIS)	Boulevard Léopold II	101- 103	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	9.000,00	plus de 5 ans
NOTRE ABRI ASBL	rue Colonel Chaltin	85	1180	Uccle	8.000,00	2016
PLANNING FAMILIAL DE LA SENNE asbl	Boulevard de l'Abattoir	27	1000	Bruxelles	2.500,00	2015
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	Rue Jourdan	151	1060	SAINT-GILLES	2.500,00	plus de 5 ans
SOLIDARITE SAVOIR asbl	Boulevard Léopold II	100	1080	Molenbeek-Saint-Jean	2.000,00	2015
Switch	rue d'Hoogvorst	20	1030	Bruxelles	14.000,00	2016
VIE FEMININE	boulevard de l'abattoir	27-28	1000	BRUXELLES	5.000,00	2014

Plus de 6200€ avec l'accord du gourvernement

Annee : 2016

A.B.: 30.0.0.33.03 (30 000 00 08)

Montant initial 20.000€

ASSOC	RUE	NUM	СР	VILLE/COMMUNE	MONTANT	Consécutivement
1001 VALISES	rue du Méridien	25	1210	BRUXELLES (SAINT-JOSSE-TEN- NOODE)	2.000,00	
CENTRE MÉDICAL ENADEN asbl	Rue Saint-Bernard	114	1060	/	170,00	2014
FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES	rao cami Bornara		1000	Can't Cinos	170,00	2011
INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES	Rue du Président	55	1050	Bruxelles	1.000,00	
FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES	D 1 D / 11 /		4050	B	404.00	
INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES	Rue du Président	55	1050	Bruxelles	401,00	
FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	rue Fernand Bernier	40	1060	BRUXELLES	2.000,00	2013
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines	D 01:11 D 13	•	4000	BBUNELLEO	0.000.00	
(GAMS Belgique)	Rue Gabrielle Petit	6	1080	BRUXELLES	2.000,00	
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines (GAMS Belgique)	Rue Gabrielle Petit	6	1080	BRUXELLES	2.000,00	
JUMP	Avenue de Boetendael	11	1180	Uccle	1.000,00	2015
	avenue général de				•	
LAPSUS LAZULI	gaulle	42	1050	IXELLES	770,00	
LE MONDE SELON LES FEMMES	rue de la sablonnière	18	1000	BRUXELLES	2.000,00	2015
LE PONT DES ARTS	Rue Floris	47	1030	Bruxelles	1.000,00	2015
Levures, Modèles et Outils	Avenue Emile Gryzon	1	1070	Bruxelles	1.000,00	
Lobby européen des femmes	Rue Hydraulique	18	1210	Bruxelles	1.000,00	
MODUS VIVENDI - PREVENTION DU SIDA ET RÉDUCTION						
DES RISQUES DE L'USAGE DE DROGUES	Rue Jourdan	151	1060	Bruxelles	260,00	2012
Omnya	Marché au Charbon	42	1000	Bruxelles	1.000,00	2015
PLATE-FORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT	Rue Royale	11	1000	Bruxelles	161,00	2015
RÉSEAU D'AIDE AUX TOXICOMANES - R.A.T.	Rue de la Victoire	17	1060	Saint-Gilles	1.640,00	
SOS-SECTES	rue Marconi	85	1190	Bruxelles	1.623,00	
					21.025,00	
					•	

Remarque: le montant total ne tient pas compte des désengagements

Annee : 2016

A.B.: 30.0.0.33.01 (30 000 00 04)

Montant initial: 35.000€

ASSOC	RUE	NUM	СР	VILLE/COMMUNE	MONTANT	Consécutivement
ALPHA-SIGNES	rue piers	48	1080	MOLENBEEK-SAINT- JEAN MOLENBEEK-SAINT-	2.599,00	
ALPHA-SIGNES	rue piers	48	1080	JEAN	1.050,00	
FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES	Rue du Président	55	1050	Bruxelles	3.000,00	
Fondation Biermans-Lapôtre	Cité Internationale Universitaire de Paris 9A, boulevard Jourdan	9	75014	Paris, France	2.500,00	
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines (GAMS Belgique)	Rue Gabrielle Petit	6	1080	BRUXELLES	3.000,00	2015
Gün Günna	Place Marguerite d'Autriche	9	1083	Ganshoren NEDER-OVER-	3.000,00	
LA FERME NOS PILIFS	trasserweg	347	1120	HEEMBEEK	3.000,00	
SOUTENONS-NOUS	Rue Paloke	77	1080	Molenbeek-Saint-Jean	2.582,00	
Terres Rouges	Rue Frémineur	15	1170	Watermael-Boitsfort	1.850,00	
					22.581,00	

Remarque: le montant total ne tient pas compte des désengagements